

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un et le 22 mars à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Gravette, sous la présidence de monsieur Serge DEUILHE, maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Thierry BERTRAND, Denis BUVAT, Céline BRUNIERA, Nathalie CAMI, Nicole DEDEBAT, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Caroline FERRER, Carole GAUDEZ, Patricia GOUPIL, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Corinne LAYE, Annie LE PAPE, Catherine LOUIT, Jean-Pierre MICHAS, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Laurent POMERY, Nicolas REY-BETHBEDER, Simon SANCHEZ, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Pascal VALIERE.

**Procuration :** Madame Céline DUMONT à Monsieur Fabrice PLANCHON.

Nombre de membres	Résultat du vote
Afférent au Conseil Municipal : 29	Pour :
En exercice : 29	Contre :
Qui ont pris part à la délibération : 28 + 1	Abstention :

**Date de la convocation :** mardi 16 mars 2021.

**Date d'affichage :** mardi 16 mars 2021.

### Délibération n°21 x 14

**Finances locales – Débat d'Orientation Budgétaire 2021 à partir du Rapport d'Orientation Budgétaire.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en vertu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport doit être présenté au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble.

Il est rappelé que ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir examiner les orientations budgétaires pour 2021.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a donc lieu.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,***

Où l'exposé de monsieur le maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 ;

**PREND** acte de la présentation des orientations budgétaires pour **2021**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,  
Serge DEUILHÉ**



*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

# Rapport d'orientations budgétaires 2021



## Sommaire

Sommaire .....	2
Le Cadre Réglementaire .....	4
1) Le contexte national .....	5
1.1) Zone euro : une croissance en dents de scie suite au COVID-19.....	5
1.2) L'environnement macro-économique en France.....	6
1.2.1) Une croissance fortement impactée par la COVID-19.....	6
1.2.2) Une inflation durablement faible .....	6
1.3) Le contexte général : législatif, financier, territorial.....	7
1.3.1) Concours financiers de l'Etat.....	8
1.3.2) La poursuite de la réforme de la Taxe d'Habitation.....	9
1.3.3) Calendrier du compte financier unique .....	9
2) Les orientations budgétaires.....	10
2.1) Contexte local.....	10
2.1.1) Fiscalité .....	10
2.1.2) Attribution de compensation .....	11
2.2) Rétrospective.....	12
2.2.1) Dépenses de fonctionnement.....	14
2.2.2) Recettes de fonctionnement.....	17
2.2.3) L'investissement en 2020 .....	19
2.2.4) Endettement.....	21
3) La poursuite des projets dans une prospective financière maîtrisée .....	22
3.1) Le maintien d'une politique en faveur des plus fragiles en période de crise sanitaire .....	22
3.1.1) Une communication régulière sur les évolutions liées au COVID19 .....	22
3.1.3) Une continuité de service assurée par les agents de la ville .....	23
3.1.4) Une solidarité envers les plus fragiles .....	23
3.1.5) Une responsabilité collective.....	24
3.2) Le budget 2021 .....	25
3.2.1) Les orientations budgétaires de la ville .....	25
3.2.2) Le budget de fonctionnement 2021 .....	26
3.3) Les grands projets d'investissement.....	37
3.3.1) L'Escalys.....	37
3.3.2) La réhabilitation des tribunes de rugby .....	39



15/03/2021

3.3.3) La dernière phase de la réhabilitation du COSEC.....	40
3.3.4) Le projet « bourgs-centres » .....	42
3.3.5) Des projets pour chaque secteur .....	45
3.4) Le financement de l'investissement .....	46
<b>Synthèse.....</b>	<b>48</b>



## Le Cadre Réglementaire

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget des collectivités territoriales et importante dans le cycle budgétaire annuel.

Si les actions des collectivités sont principalement conditionnées par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire sera rythmé par la prise de nombreuses décisions. Ce rapport constitue ainsi la première étape de ce cycle.

Le contenu du rapport précisé par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République comprend à la fois les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette, ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations.

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce dernier.

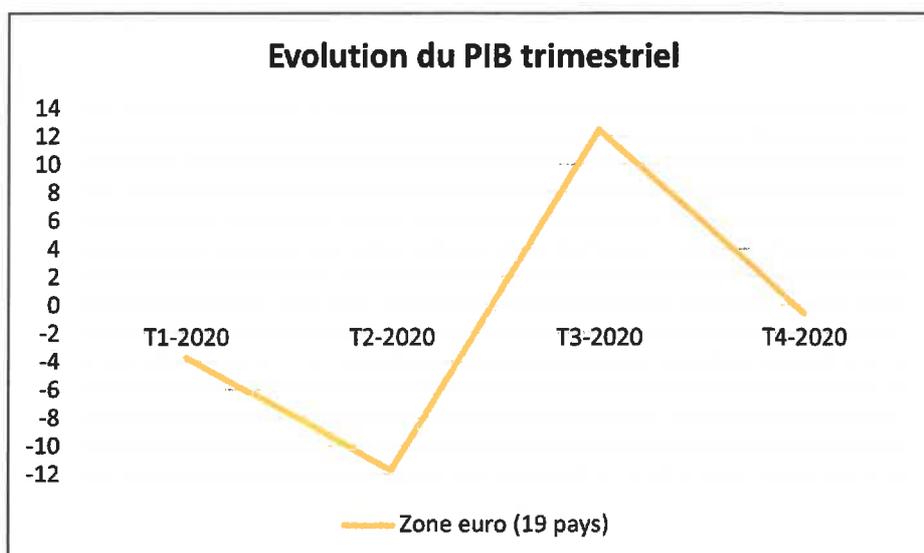
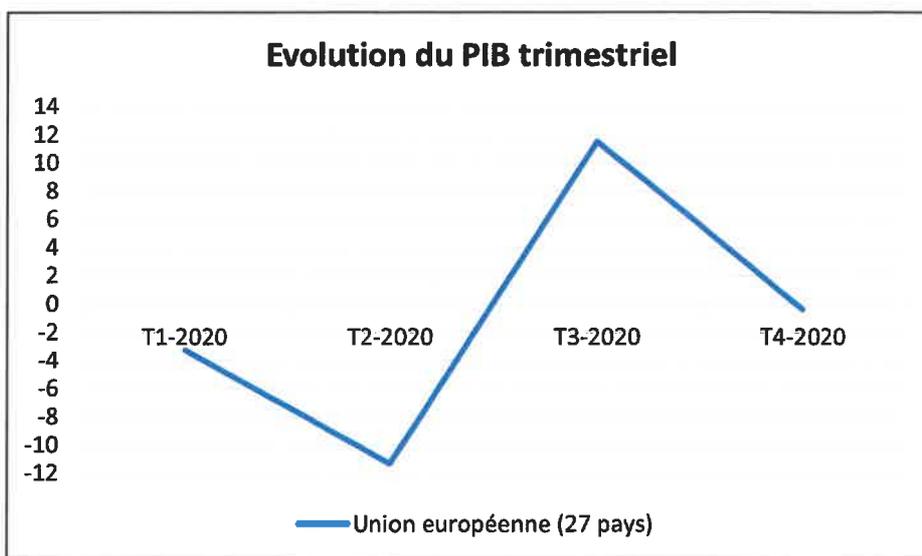
Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et il fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté.

Le débat qui permettra d'expliquer à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires de l'exercice et les engagements pluriannuels aura pour but de préciser à la fois les priorités du budget primitif ainsi que l'évolution de la situation financière de la collectivité.

## 1) Le contexte national

### 1.1) Zone euro : une croissance en dents de scie suite au COVID-19

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai 2020 dans la plupart des économies de la zone euro en raison de la pandémie liée au COVID-19, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au troisième trimestre passant de -11,7% au deuxième trimestre à +12,5% au troisième. Néanmoins l'activité demeure en retrait de 4,4% par rapport au quatrième trimestre 2019.



La Banque centrale européenne (BCE) s'attend à une reprise de la croissance plus lente que prévu en zone euro, en raison de la durée de la crise sanitaire, tandis que l'inflation restera loin de son objectif, au moins jusqu'en 2023.

15/03/2021

Envoyé en préfecture le 23/03/2021  
Reçu en préfecture le 23/03/2021  
Affiché le 23/03/2021  
ID : 031-213104995-20210322-21X14BIS-BF



La BCE table sur une croissance du PIB de la zone euro de 3,9% en 2021, moins forte que le rebond de 5% espéré en septembre, lors des dernières prévisions.

Pour 2022, la BCE a relevé sa prévision de croissance à 4,2% (contre 3,2% prévu en septembre) avant un ralentissement attendu à 2,1% en 2023 (selon déclaration de la présidente de la BCE, Mme Christine LAGARDE le 10 décembre 2020).

## 1.2) L'environnement macro-économique en France

### 1.2.1) Une croissance fortement impactée par la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5%), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9% au premier trimestre, le PIB a chuté de 13,8% au deuxième suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai 2020.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au troisième trimestre tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au troisième trimestre a ainsi atteint 18,7 % mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel.

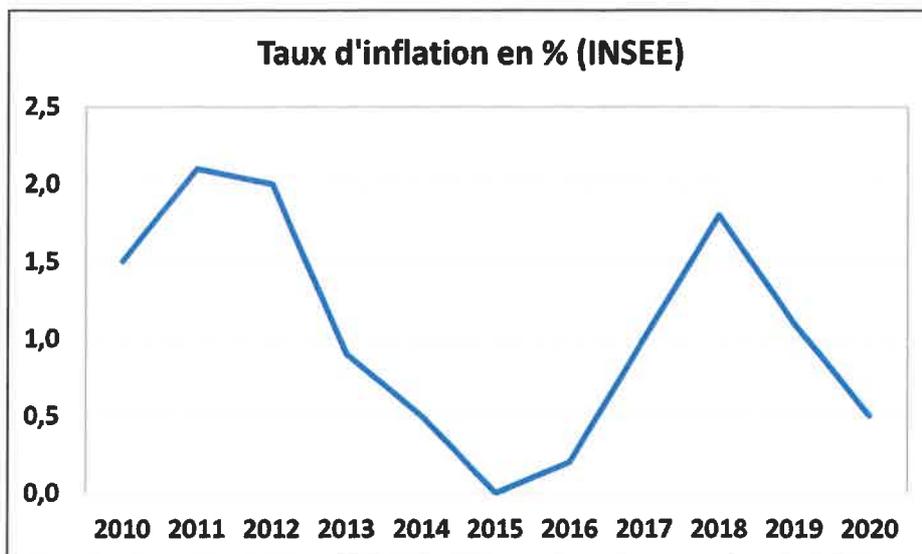
L'accélération des contaminations au quatrième trimestre a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. La perte d'activité est attendue à - 4 % pour ce dernier trimestre et - 9,1 % en moyenne en 2020 (source Caisse d'Epargne de janvier 2021).

Au quatrième trimestre 2020, le produit intérieur brut (PIB) recule à nouveau : -1.3 %. La perte d'activité est bien plus modérée que celle constatée lors du premier confinement de mars-mai 2020 : au quatrième trimestre 2020, le PIB est inférieur de 5,0 % à son niveau un an auparavant (glissement annuel) alors que le recul sur un an s'élevait à 18,8 % au deuxième trimestre.

En moyenne sur l'année 2020, le PIB a fortement baissé -8,3 %, après +1,5 % en 2019. Cette première estimation de la baisse annuelle d'activité et des autres agrégats annuels par somme des quatre trimestres sera consolidée lors de la publication du compte annuel provisoire 2020 fin mai 2021. (Informations rapides du 29 janvier 2021 de l'INSEE).

### 1.2.2) Une inflation durablement faible

Après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022 (source Caisse d'Epargne de janvier 2021).



Les prix à la consommation augmenteraient de 0,4 % en février 2021, après +0,6 % en janvier. L'inflation baisserait en lien avec le repli des prix des produits manufacturés et le ralentissement des prix des services et de l'alimentation. L'inflation serait quasi stable pour le tabac et les prix de l'énergie baisseraient moins, sur un an, que le mois dernier (données INSEE du 26 février 2021).

### 1.3) Le contexte général : législatif, financier, territorial

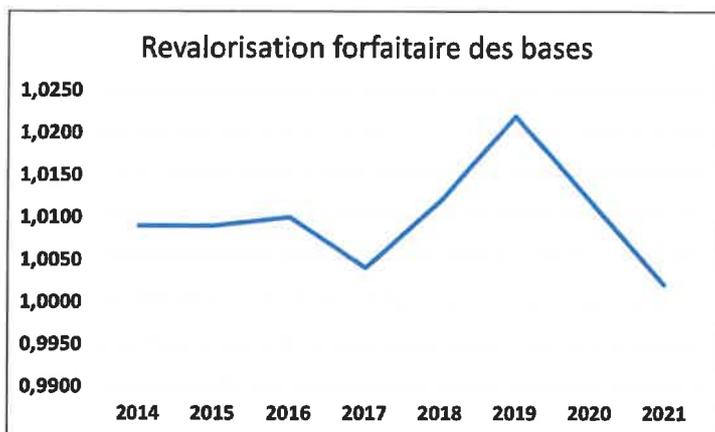
La loi de finances initiale n° 2020-1721 pour 2021 a été promulguée le 29 décembre 2020.

Cette loi contient des mesures concernant notamment l'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, la fiscalité locale et l'automatisation du FCTVA.

#### QUELQUES INDICATEURS SUR LE PLAN NATIONAL

- Le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020. La loi de finances prévoit une baisse de ce déficit à 8,6 % du PIB ;
- La dette s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4<sup>ème</sup> projet de loi de finances rectificative pour 2020. Le gouvernement prévoit pour 2021 que la dette atteigne 122,3 % du PIB ;
- La croissance retenue par le gouvernement pour cette année serait de +6 %.

Depuis la loi de finances 2017, l'indice retenu pour la revalorisation forfaitaire des bases est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté en novembre. Pour 2021, ce coefficient s'établit donc à +0,2% ( de novembre 2019 à novembre 2020).



### 1.3.1) Concours financiers de l'Etat

Après trois années de baisse nette de l'ordre de 9,3 Millions d'euros et trois années de stabilisation de 2018 à 2020 au plan national, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements et du bloc communal est quasi-maintenue en 2021 à hauteur de 26,758 Milliards d'euros (baisse de 0,33% par rapport à celle de 2020). Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal, en faveur des collectivités les plus fragiles.

Le PLF 2021 prévoit une hausse de la péréquation de 180 Millions d'euros, avec une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) de 90 Millions d'euros chacune. Le gouvernement propose, pour la quatrième année consécutive, de faire peser la hausse de la péréquation en totalité au sein de la DGF. De la même manière qu'entre 2018 et 2020, cela viendra accentuer les baisses individuelles de dotation pour les communes, malgré la stabilité globale de l'enveloppe de la DGF.

Le 9 février dernier, pour la DSR, le Comité des Finances Locales (CFL) a décidé de répartir l'enveloppe supplémentaire de 90 millions d'euros à hauteur de 90%, à égalité entre les parts "bourg-centre" (45%) et "cible" (45%). Le reste (10%) bénéficie à la part "péréquation". Cette clé de partage est identique à celle de l'an dernier.

Le CFL n'a pas modifié le choix fait par le Parlement de geler la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Vous trouverez ci-dessous, l'évolution de ces dotations pour la commune de 2016 à 2020 :

En €	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	1 000 080	960 942	975 546	991 044	999 042
Dotations de péréquation (DSR / DNP)	943 060	1 045 578	1 128 494	1 151 502	1 191 350
<b>Dotation de Solidarité Rurale (DSR)</b>	<b>664 691</b>	<b>771 142</b>	<b>835 992</b>	<b>867 340</b>	<b>916 530</b>
Dotation de solidarité rurale bourg centre	422 567	463 864	497 017	518 323	533 815
Dotation de solidarité rurale péréquation	129 983	140 299	148 674	150 274	151 866
Dotation de solidarité rurale cible	112 142	166 978	190 301	198 743	230 849
<b>Dotation Nationale de Péréquation (DNP)</b>	<b>278 369</b>	<b>274 437</b>	<b>292 502</b>	<b>284 162</b>	<b>274 820</b>
Dotation nationale de péréquation part principale	246 293	243 268	261 116	252 230	241 286
Dotation nationale de péréquation part majoration	32 076	31 169	31 386	31 932	33 534
<b>Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</b>	<b>1 943 140</b>	<b>2 006 520</b>	<b>2 104 040</b>	<b>2 142 546</b>	<b>2 190 392</b>

15/03/2021

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) correspond au remboursement aux collectivités d'une partie de la TVA (taux en vigueur : 16,404%) de leurs investissements (et depuis 2016 de leurs dépenses d'entretien des équipements).

L'automatisation du FCTVA avait été votée en loi de finances 2018 pour une mise en œuvre prévue en 2019 qui a déjà été repoussée deux fois.

L'article 251 de la loi de finances planifie la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021.

L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.

La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées :

- en 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense,
- en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+ 1 ou N+ 2.

**Il est à noter que les dépenses de prestations de solutions relevant du « cloud » informatique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 entrent désormais dans le champs des dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA.**

### 1.3.2) La poursuite de la réforme de la Taxe d'Habitation

Depuis 2020, 80% des ménages ne sont plus redevables de la TH.

En 2021, les 20 % des ménages les plus aisés verront leur TH diminuer d'un tiers. Elle sera supprimée pour tous les ménages en 2023.

Par contre, la TH sur les résidences secondaires est maintenue.

### 1.3.3) Calendrier du compte financier unique

L'article 242 de la loi des finances 2019 avait fixé le cadre de mise en œuvre du compte financier unique (CFU), fusion du compte administratif (ordonnateur) et du compte de gestion (comptable), censée conserver le meilleur des deux documents.

En raison de la crise sanitaire, la loi des finances 2021 décale tout le processus d'un an.

La généralisation du « CFU » (et de l'adoption de l'instruction comptable M57 qu'il implique) interviendra donc, désormais, au mieux, en 2024.



## 2) Les orientations budgétaires

### 2.1) Contexte local

#### 2.1.1) Fiscalité

Depuis 2016, soucieuse de contenir une pression fiscale stable pour les administrés, la commune de Saint-Lys n'augmentera pas les taux d'impositions en 2021.

### Éléments de fiscalité directe locale (données 2019 - Strate 5 000 à 10 000 habitants - Source DGFIP)

Bases nettes imposées au profit de la commune			
Taxe	En millier d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation (dont logements vacants)	12 070	1 265	1 390
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 637	801	1 301
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45	5	17

Taux		
Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la strate
Taxe d'habitation (dont logements vacants)	17,72%	15,30%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,45%	20,96%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	125,32%	52,48%

Produits des impôts locaux			
Taxe	En millier d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation (dont logements vacants)	2 138	224	213
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 936	203	273
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57	6	9

Ces éléments comparatifs mettent clairement en évidence deux points importants de la fiscalité locale de la commune, comparées à la moyenne de la strate :

- des bases fiscales (valeurs locatives) sous-évaluées ;
- des taux d'impositions plus élevés que la moyenne de la même strate.

15/03/2021

Ci-dessous un état comparatif des taux d'imposition en 2019 par des communes proches, à la population assez comparable (données DGFIP) :

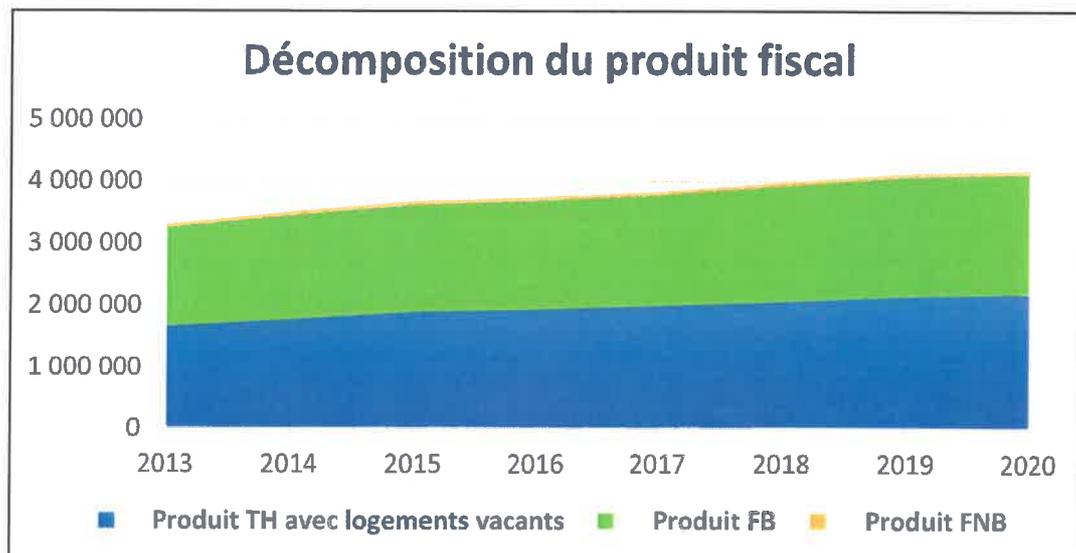
Communes	La Salvetat-Saint-Gilles	Seysses	Léguevin	Saint-Lys	Fonsorbes	Taux moyen de la strate	Taux moyen de la strate
Population 2019	8 426	8 910	9 308	9 539	12 000	5 000 - 10 000	10 000 - 20 000
Taxe d'habitation	17,94%	14,73%	14,09%	17,72%	19,25%	15,30%	16,66%
Taxe foncière bâti	19,74%	20,50%	16,23%	25,45%	33,70%	20,96%	22,58%
Taxe foncière non bâti	159,00%	114,48%	139,22%	125,32%	157,74%	52,48%	53,69%

L'état 1288 M de 2020 détaille les recettes fiscales de la commune et du Muretain Agglo perçues sur le territoire de Saint-Lys. Cet état est élaboré par le centre des finances publiques. Il présente les évolutions des recettes des trois taxes TH / TFB / TFNB :

En €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produit TH avec logements vacants	1 650 296	1 757 308	1 884 252	1 923 690	1 988 812	2 056 764	2 138 211	2 183 078
Produit FB	1 603 433	1 688 166	1 729 505	1 758 733	1 790 574	1 870 136	1 936 225	1 936 225
Produit FNB	51 470	55 407	55 757	55 571	55 114	54 994	56 681	56 681
Produit 3 Taxes ménages	3 305 199	3 500 881	3 669 515	3 737 994	3 834 500	3 981 894	4 131 117	4 175 984
Evolution en %	6,20%	5,92%	4,82%	1,87%	2,58%	3,84%	3,75%	1,09%

On remarque depuis 2013, une progression croissante des recettes fiscales principalement liées à l'augmentation des bases fiscales et aux variations des taux. Depuis 2016, elles progressent uniquement grâce à la revalorisation forfaitaire des bases appliquée pour toutes les communes par l'Etat et à l'arrivée de nouveaux habitants.

En effet, depuis cette date, la commune n'a pas augmenté ses taux. Cette volonté politique est maintenue en 2021.



### 2.1.2) Attribution de compensation

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le montant des attributions est égal à la somme des impositions professionnelles dévolues à l'EPCI, corrigée, le cas échéant,

15/03/2021

du coût des transferts de charges. Lorsque le montant des charges transférées excède les produits de fiscalité professionnelle dont la perception revient à l'EPCI, l'attribution de compensation (AC) est négative et donne lieu à un versement de la commune au profit du groupement.

Les attributions de compensation ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de fiscalité professionnelle unique, étant entendu que le groupement ne compense que le montant historique des produits de fiscalité professionnelle perçus par la commune l'année précédant celle de première application de ce régime fiscal. Elles ne peuvent donc être indexées et ne peuvent être modifiées ultérieurement en dehors des cas prévus par la loi.

Les attributions de compensation versées au Muretain Agglo se sont élevées à :

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>AC à verser</b>	765 596,50	756 792,50	758 000,00	729 953,00	757 154,00
<b>DSC exceptionnelle encaissée</b>	365 035,19	0,00	0,00	0,00	49 132,00

Pour 2020, cette AC est définitive. Elle prend en compte la restitution des compétences au titre du service à table, des ATSEM et de l'entretien ménager, du pluvial et d'ajustement par rapport au critère population de la DSC. Le paiement du pluvial explique en grande partie la progression de cette AC.

## 2.2) Rétrospective

Le tableau ci-dessous présente les résultats provisoires de l'exercice 2020 :

Données provisoires	Fonctionnement	Investissement	Cumul des deux sections
<b>Résultat reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	3 469 344,33	-1 214 584,95	2 254 759,38
<b>Résultat de l'année 2020</b>	960 806,91	-425 284,44	535 522,47
<b>Résultat cumulé au 31 décembre 2020</b>	4 430 151,24	-1 639 869,39	2 790 281,85

15/03/2021

Plus que les résultats comptables qui regroupent des opérations réelles et budgétaires, ce sont les différentes épargnes qui présentent la santé financière d'une collectivité.

Charges							
Chapitres	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 (provisoire)	Ecart par rapport au CA 2019 en €	Ecart par rapport au CA 2019 en %
011 Charges à caractère général	1 046 372,52	1 189 376,22	1 471 888,62	1 587 652,65	1 472 882,44	-114 770,21	-7,23%
012 Charges de personnel	2 543 942,02	2 378 642,81	2 718 649,69	3 086 398,17	3 174 144,07	87 745,90	2,84%
014 Atténuation de produits	822 622,83	759 497,50	763 408,00	734 943,00	809 139,12	74 196,12	10,10%
65 Autres charges à caractère général	844 740,06	946 614,38	944 041,75	890 090,08	914 413,35	24 323,27	2,73%
66 Charges financières	317 904,83	275 014,85	248 093,33	224 408,53	216 918,57	-7 489,96	-3,34%
67 Charges exceptionnelles larges	4 972,87	7 225,86	21 433,00	27 815,30	83 076,95	55 261,65	198,67%
<b>Total dépenses</b>	<b>5 580 555,13</b>	<b>5 556 371,62</b>	<b>6 167 514,39</b>	<b>6 551 307,73</b>	<b>6 670 574,50</b>	<b>119 266,77</b>	<b>1,82%</b>

Recettes							
Chapitres	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 (provisoire)	Ecart par rapport au CA 2019 en €	Ecart par rapport au CA 2019 en %
013 Atténuation de charges	107 945,54	61 963,89	109 648,07	89 508,40	183 471,46	93 963,06	104,98%
70 Produits des services	218 919,02	192 694,88	224 987,15	281 496,71	171 219,29	-110 277,42	-39,18%
73 Impôts et taxes	4 541 051,09	4 179 696,70	4 366 431,50	4 551 136,01	4 663 421,71	112 285,70	2,47%
74 Participations	2 089 697,05	2 163 904,17	2 395 102,77	2 434 458,15	2 508 796,56	74 338,41	3,05%
75 Autres produits de gestion courante	244 721,93	260 011,47	269 780,29	227 948,64	229 384,88	1 436,24	0,63%
77 Produits exceptionnels larges	57 786,62	89 357,15	24 085,94	83 548,05	193 169,62	109 621,57	131,21%
<b>Total recettes</b>	<b>7 260 121,25</b>	<b>6 947 628,26</b>	<b>7 390 035,72</b>	<b>7 668 095,96</b>	<b>7 949 463,52</b>	<b>281 367,56</b>	<b>3,67%</b>

Epargne de gestion :	1 997 470,95	1 666 271,49	1 470 614,66	1 341 196,76	1 495 807,59	154 610,83	11,53%
- Charges d'intérêt	317 904,83	275 014,85	248 093,33	224 408,53	216 918,57	-7 489,96	-3,34%
= Epargne brute :	1 679 566,12	1 391 256,64	1 222 521,33	1 116 788,23	1 278 889,02	162 100,79	14,51%
- Capital des emprunts remboursés	630 357,09	649 340,58	545 773,17	498 171,64	569 391,36	71 219,72	14,30%
= Epargne nette :	1 049 209,03	741 916,06	676 748,16	618 616,59	709 497,66	90 881,07	14,69%

En-cours de la dette au 31 décembre :	7 819 484,71	7 170 952,64	6 627 570,85	6 928 977,06	7 389 585,70	460 609	6,65%
Solvabilité ou capacité de désendettement (KRD/Epargne Brute : en années)	4,7	5,2	5,4	6,2	5,8	-0,4	-6,87%

*Epargne de gestion (ou CAF de gestion) : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.*

*Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement - charges financières*

*Epargne nette (ou autofinancement net) : épargne brute - capital de la dette*

*Données financières sous réserve d'éventuelles modifications de balances avec la trésorerie.*

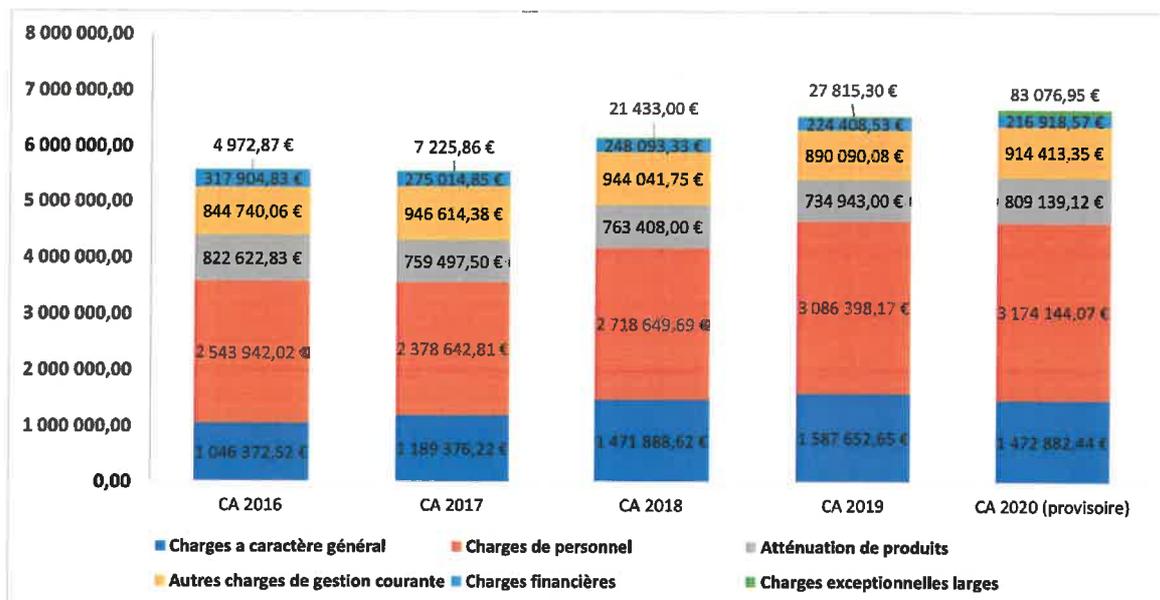
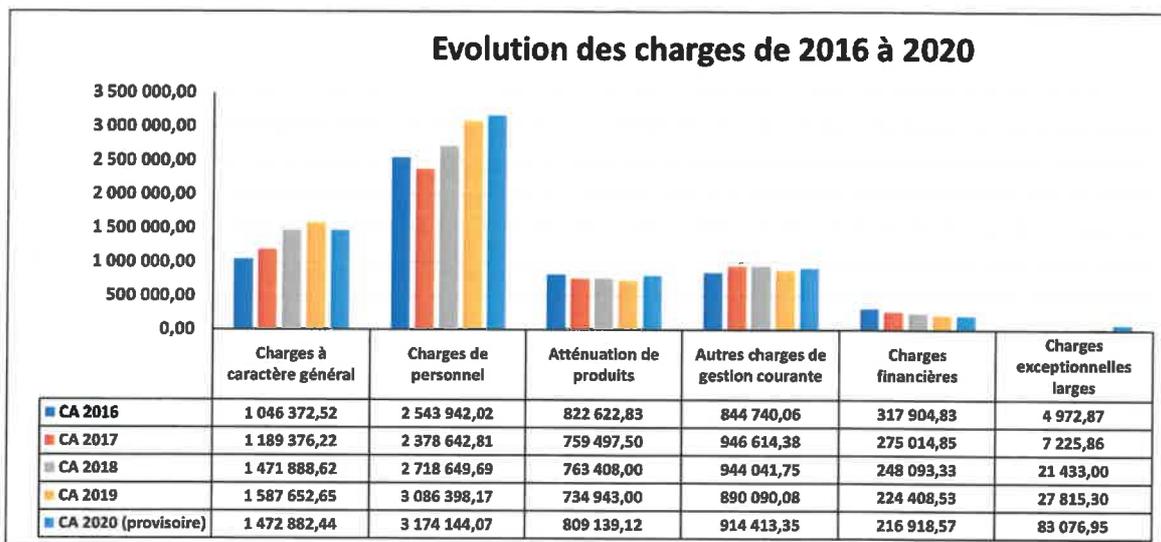
La lecture de ce tableau met en évidence une consolidation de la santé financière de Saint-Lys.

En effet, en 2017, si les épargnes sont en diminution de l'ordre de 300 000 €, c'est essentiellement dû au non renouvellement du versement de la dotation de solidarité communautaire exceptionnelle versée par le Muretain Agglo qui s'élevait à 365 039 € en 2016.

En 2020, l'épargne nette reste largement positive pour atteindre 709 497,66 €.

15/03/2021

## 2.2.1) Dépenses de fonctionnement



### Charges à caractère général

En 2020, les charges à caractère général ont baissé à hauteur de -114,8 K€ (-7%).

La principale cause provient de la pandémie liée au COVID19 qui a engendré notamment une fermeture temporaire des écoles, définitive du foyer, l'arrêt de la politique culturelle et festive, un fort ralentissement des déplacements scolaires, des retards dans la réalisation des travaux du SDEHG et un moindre recours aux fournitures de petit équipement.

Toutefois, cette crise a engendré des dépenses supplémentaires pour la distribution de masques à la population et aux écoles, pour la protection des usagers et des agents communaux pour un montant de 53 K€.

15/03/2021

Dans le même temps, la mairie a continué d'entretenir les terrain (+30,7 K€ pour un entretien spécifique du terrain de rugby et du terrain honneur de foot) et les bâtiments communaux.

### Charges de personnel

Au 31 décembre 2020, la commune de St Lys compte 76,6 ETP.

	ETP au 31/12/2016	ETP au 31/12/2017	ETP au 31/12/2018	ETP au 31/12/2019	ETP au 31/12/2019	ETP au 31/12/2020
Contrats aidés	1	0	1	0	0	0
Contractuels	2,4	2	10,5	10,7	11,4	10,4
Titulaires	58,88	60,18	64,03	63,07	63,07	66,21
	<b>62,28</b>	<b>62,18</b>	<b>75,53</b>	<b>73,77</b>	<b>74,47</b>	<b>76,61</b>

L'évolution des effectifs au 31 décembre par service :

Mairie	Pôle culturel	PM	Foyer social	Vie scolaire	Sport	Services techniques	Services administratifs	Centre social	Total
2016	6	4	1,86	0,57	1	26,65	22,2		62,28
2017	5	4	1,86	0,57	1	24,91	24,84		62,18
2018	4	4	1,86	0,57	1	29,91	29,89	4,3	75,53
2019	4	4	2,56	0,57	1	26,91	31,87	3,56	74,47
2020	5	5	1	0,57	1	29,91	30,87	3,26	76,61

La présentation sous forme de coût net salarial est présenté ci-dessous :

Chapitres	2016	2017	2018	2019	2020 (provisoire)	Variation 2020/2019 en €	Variation 2020/2019 en %
012 Charges de personnel (dépenses)	2 543 942,00	2 378 643,00	2 718 649,69	3 086 398,17	3 174 144,07	87 745,90	2,84%
013 Atténuations de charges (recettes)	107 945,00	61 964,00	109 648,07	89 508,40	183 471,46	93 963,06	104,98%
<b>Coût net annuel</b>	<b>2 435 997,00</b>	<b>2 316 679,00</b>	<b>2 609 001,62</b>	<b>2 996 889,77</b>	<b>2 990 672,61</b>	<b>-6 217,16</b>	<b>-0,21%</b>

En 2020, le coût net des charges de personnel est en légère baisse par rapport à 2019 (-0,21%) en lien avec le travail mené sur l'optimisation des recettes de prévoyance.

Les principales variations s'expliquent également par un renforcement des services ainsi que des facteurs nationaux :

- Des remplacements et des renforts pour les services ainsi que l'effet en année pleine des créations de poste 2020 (renforcement des ST) ;
- Enfin, s'ajoute l'effet GVT et la progression de certaines cotisations salariales.

15/03/2021

Envoyé en préfecture le 23/03/2021  
Reçu en préfecture le 23/03/2021  
Affiché le 23/03/2021  
ID : 031-213104995-20210322-21X14BIS-BF



### Atténuation de produits

Le chapitre 014 comptabilise principalement le montant annuel versé au Muretain Agglo au titre des équilibres financiers liés aux transferts successifs de compétences.

En 2020, ce chapitre connaît une progression de 74 196,12 € (+10,10%) principalement en raison du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (carence de logements sociaux) et de l'intégration des eaux pluviales urbaines dans l'attribution de compensation reversée annuellement au Muretain Agglo.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Muretain Agglo est compétent pour la gestion des eaux pluviales urbaines au même titre qu'il est compétent pour l'eau et pour l'assainissement.

### Autres charges de gestion courante

En 2020, ce poste augmente de 2,73% (+24 323,27 €) par rapport à 2019 suite principalement à l'ajustement de la subvention du CCAS en lien avec le financement de l'analyse des besoins sociaux.

### Charges financières

La diminution de la charge financière pour la commune s'explique par l'extinction de plusieurs emprunts et un vieillissement de la dette entraînant mécaniquement une baisse des intérêts (capital restant dû en diminution). L'emprunt de 1 000 000 € contracté en 2020 pour la rénovation et l'extension du COSEC générera une annuité à compter de mai 2021.

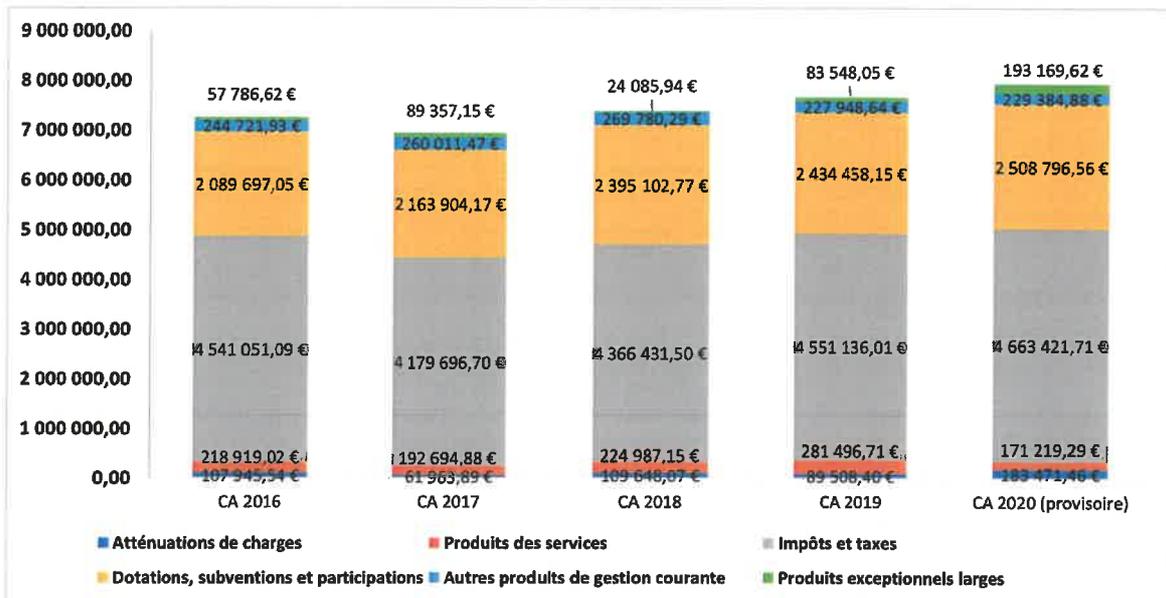
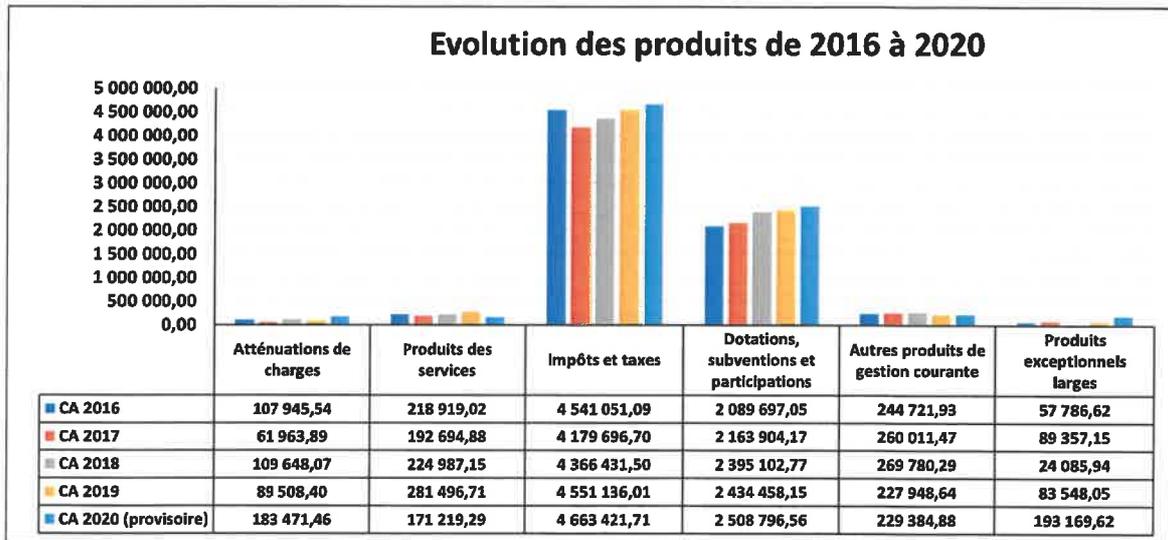
La part des intérêts en 2020 sur les dépenses totales (hors opération d'ordre) est de 3,25% contre 3,4% en 2019.

### Charges exceptionnelles larges

Elles comprennent les dépenses des comptes 66 (hors dette) et 67. Elles passent de 27 815,30 € en 2019 à 83 076,95 € en 2020 en raison de l'annulation d'une partie du rattachement 2019 sur la mise à disposition Voirie 2019 au Muretain Agglo.

15/03/2021

## 2.2.2) Recettes de fonctionnement



### Atténuation de charges

Ce chapitre regroupe les remboursements sur du personnel absent. Le corrolaire de ce chapitre en dépenses est le 012 traité ci-dessus (cf. charges de personnel).

### Produits des services

En 2020, ce poste est à la baisse à hauteur de 39% (- 110 277,42 €) notamment en raison de l'impact du COVID19 sur les recettes de la médiathèque, du restaurant communal (fermeture de mars à décembre), ainsi que du plafonnement du remboursement de la mise à disposition du personnel voirie au Muretain Agglo.

15/03/2021

## Impôts et taxes

En 2020, ce poste progresse de 112 285,70 € en raison de l'évolution des produits de taxe d'habitation et des taxes foncières, du versement d'une DSC de 49 132 € par le Muretain Agglo et de l'encaissement de la taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles.

Il est ressenti l'effet du COVID19 à la baisse sur les recettes en lien avec une exonération partielle des droits de place (marché plein vent), des taxes d'occupation du domaine public (terrasse) votées en conseil municipal ainsi que de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

## Dotations subventions et participations

Articles	Désignation	2017	2018	2019	2020 (provisoire)	Variation 2020/2019 en €	Variation 2020/2019 en %
7411	Dotation forfaitaire	960 942,00	975 546,00	991 044,00	999 042,00	7 998,00	0,81%
74121	Dotation de solidarité rurale	771 141,00	835 992,00	867 340,00	916 530,00	49 190,00	5,67%
74127	Dotation nationale de péréquation	274 437,00	292 502,00	284 162,00	274 820,00	-9 342,00	-3,29%
744	FCTVA	0,00	5 043,69	8 372,72	1 878,12	-6 494,60	-77,57%
7461	DGD	0,00	0,00	0,00	3 900,00	3 900,00	
74712	Emplois d'avenir	1 508,52	0,00	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres	676,69	6 484,24	4 439,92	6 806,97	2 367,05	53,31%
7472	Régions	817,00	0,00	1 503,00	0,00	-1 503,00	
7473	Départements	1 262,00	22 011,00	1 732,00	7 112,00	5 380,00	310,62%
74748	Autres communes	0,00	105 485,34	73 508,79	74 550,26	1 041,47	1,42%
7477	Budget communautaire et fonds structurels	19 782,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7478	Autres organismes	0,00	5 224,80	32 724,02	20 720,51	-12 003,51	-36,68%
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation	294,00	122,00	301,00	25,00	-276,00	-91,69%
748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74834	Etat - compensation au titre des exonérations taxes foncières	12 086,00	11 664,00	11 536,00	11 661,00	125,00	1,08%
74835	Etat - compensation au titre des exonérations taxe d'habitation	116 379,00	115 772,00	131 439,00	148 809,00	17 370,00	13,22%
74838	Autres attributions de péréquation	2 095,70	2 095,70	2 095,70	2 095,70	0,00	0,00%
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	16 586,00	16 586,00	
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	17 160,00	24 260,00	24 260,00	24 260,00	100,00%
7488	Autres attributions et participations	1 843,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total du chapitre 74 Dotations, subventions et participations</b>		<b>2 163 904,17</b>	<b>2 395 102,77</b>	<b>2 434 458,15</b>	<b>2 508 796,56</b>	<b>98 598,41</b>	<b>4,05%</b>

A partir de 2018, la dotation forfaitaire repart à la hausse suite à l'arrivée de nouveaux habitants et à l'abandon de cette CRFP. Pour 2021, elle devrait continuer à progresser en corrélation avec l'arrivée de 49 nouveaux habitants.

La dotation de solidarité rurale (bourg centre, fraction péréquation et fraction cible) continue de progresser en 2020 à hauteur de 6,67 % (soit 49 190 € de plus).

En 2020, la dotation nationale de péréquation (part principale et part majoration) continue de baisser de - 9 342 € (-3,29%) à l'identique de 2016, 2017 et 2019. Sur cette période, elle a progressé uniquement entre 2018 et 2019 de 18 065 € (+6,58%).

En 2020, l'Etat a versé une dotation globale de décentralisation de 3 900 € au titre de la révision du PLU.

15/03/2021

En 2020, il a été encaissé 6 050 € de premier acompte pour l'effacement de réseaux de télécommunication avenue du Languedoc et Impasse Diquières et Boutet.

La participation des communes au service de l'ADS s'élève à 74 550€ en 2020.

#### Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des loyers de la commune.

Ce chapitre reste relativement stable et se décompose comme suit :

Articles	Designation	2017	2018	2019	2020 (provisoire)	Variation 2020/2019 en €	Variation 2020/2019 en %
752	Revenus des immeubles	231 903,25	239 372,38	227 947,82	229 382,83	1 435,01	0,63%
758	Produits divers de gestion courante	28 108,22	30 407,91	0,82	2,05	1,23	150,00%
<b>Total du chapitre 75 Autres produits de gestion courante</b>		<b>260 011,47</b>	<b>269 780,29</b>	<b>227 948,64</b>	<b>229 384,88</b>	<b>1 436,24</b>	<b>0,63%</b>

L'article 752 enregistre les loyers des bâtiments communaux. Depuis 2019, les revenus des immeubles baissent en raison de la révision du loyer d'une partie des locaux de la Gendarmerie. Cette révision a fait l'objet de négociation afin de limiter significativement la baisse qui était initialement proposée.

#### Produits exceptionnels

En 2020, ce poste enregistre principalement 127 156 € de reversement du Muretain Agglo sur la cession des deux derniers lots de la ZAE du Boutet et des indemnités de sinistre.

#### 2.2.3) L'investissement en 2020

Plusieurs opérations font l'objet d'une programmation annuelle en autorisations de programme et crédits de paiement (AP / CP) :

##### - L'Escalys

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2015 à 2017 (réalisé)	Crédits de paiement 2018 (réalisé)	Crédits de paiement 2019 (réalisé)	Crédits de paiement 2020 (estimé)	Crédits de paiement 2021 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
<b>Centre Plurifonctionnel (opération 129)</b>	<b>2 568 000</b>	148 470,96	297 231,57	1 666 469,02	281 150,27	174 678,18	2 568 000

Les montants sont TTC – 2015 : CP pour 76 769,28 € - 2016 : CP pour 61 308,48 € - 2017 : CP pour 10 393,20 €  
 (Délibération n° 21 x 02 du 25 janvier 2021)

- Rénovation et extension des tribunes du Stade

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2019 (réalisé)	Crédits de paiement 2020 (estimé)	Crédits de paiement 2021 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
<b>Rénovation et extension des tribunes du stade (opération 149)</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>61 375,35 €</b>	<b>845 184,04 €</b>	<b>293 440,61 €</b>	<b>1 200 000 €</b>

Les montants sont TTC  
 (Délibération n° 20 x 122 du 14 décembre 2020)

- Rénovation et extension du COSEC

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2020 (estimé)	Crédits de paiement 2021 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
<b>Travaux de rénovation et d'extension du COSEC (opération n°150 « Rénovation et extension du COSEC »)</b>	<b>2 199 000 €</b>	<b>1 007 504,85 €</b>	<b>1 191 495,15 €</b>	<b>2 199 000 €</b>

Les montants sont TTC  
 (Délibération n° 21 x 03 du 25 janvier 2021)

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 804 991,87 € soit un taux de réalisation de **61,29%** et se décomposant comme suit :

Investissements	3 232 887,40 €
Remboursement du capital de la dette	569 391,36 €
Opérations d'ordre	2 713,11 €

Les principaux investissements réalisés concernent :

- La réhabilitation de L'Escalys pour 281 150,27 € ;
- La rénovation et l'extension des tribunes du Stade pour 878 542,57 € comprenant essentiellement des frais de maîtrise d'œuvre et les travaux ;
- La rénovation et l'extension du COSEC pour 1 080 561,37 € pour les honoraires de maîtrise d'œuvre et les travaux ;
- Le versement du fonds de concours voirie 2019 au Muretain Agglo pour 736 833 € ;
- L'aménagement de L'Escalys (standard téléphonique, ordinateurs, banque d'accueil et mobilier, signalétique et équipement cuisine) pour 70 833,29 € ;

15/03/2021

- Le matériel informatique dont la numérisation des écoles et les équipements des services ;
- L'achat de matériel au service technique.

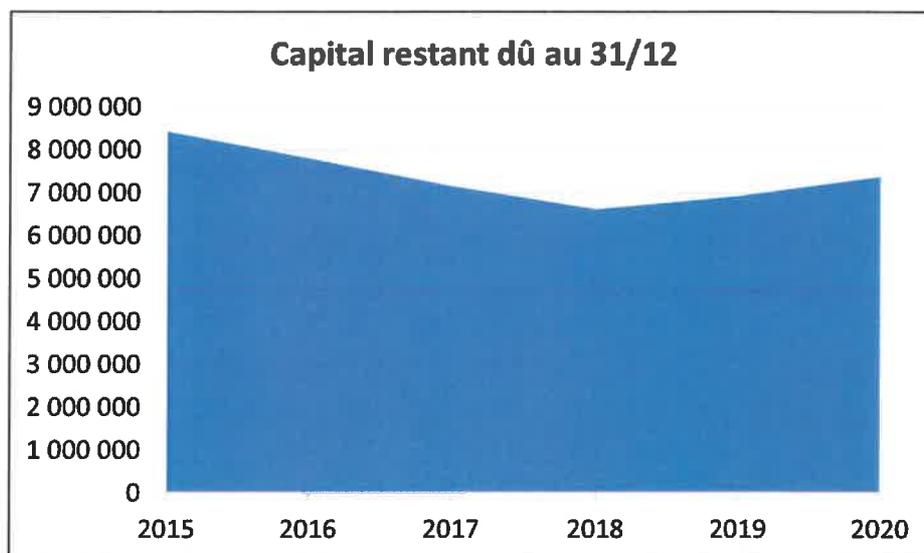
Les recettes d'investissement se sont élevées à 3 379 707,43 € se décomposant comme suit :

Subventions d'investissement perçues en 2020	272 064,83 €
Emprunts et dettes assimilés	1 030 000,00 €
FCTVA et taxe d'aménagement	525 097,19 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 226 584,95 €
PUP Hectare – lotissement Lamasquère / Souliguières	5 165,24 €
Opérations d'ordre	320 795,22 €

L'ensemble des recettes sera détaillé lors de la présentation du compte administratif 2020.

#### 2.2.4) Endettement

La commune de Saint-Lys maîtrise sa politique de désendettement avec un remboursement de capital de dette d'un montant de 569 391,36 € en 2020. Au 31 décembre 2020, la dette s'élève à 7 389 585,70 €.





### 3) La poursuite des projets dans une prospective financière maîtrisée

L'ambition de la Municipalité pour l'année 2021 repose, en continuité des années précédentes, sur la réalisation du programme d'investissement pour lequel elle a été réélue en 2020, et qui comprend :

- L'amélioration du cadre de vie des habitants ;
- Les projets nécessaires à la rénovation du patrimoine ;
- Au soutien des activités associatives et économiques ;
- Aux déplacements sécurisés ;
- Au renforcement de l'attractivité du territoire.

La programmation et la mise en place des actions sont bousculées en lien avec la pandémie de la COVID 19. La situation est inédite, il est nécessaire de s'adapter, de réviser sans cesse les cadres d'intervention, d'initier de nouveaux modes de fonctionnements.

#### 3.1) Le maintien d'une politique en faveur des plus fragiles en période de crise sanitaire

##### 3.1.1) Une communication régulière sur les évolutions liées au COVID19

Le parti pris est d'apporter aux habitants une information récurrente en lien direct avec les préoccupations du moment. Cette information prend la forme d'une communication diffusée :

- A tous les élus du conseil municipal ;
- A tous les agents de la collectivité ;
- A toutes les associations locales ;
- A tous les habitants ;
- A tous les acteurs économiques de la commune.

Une page spéciale a été créée sur le site de la mairie afin de relayer ces informations qu'il s'agisse de solliciter à temps des aides matérielles ou financières, de suivre l'évolution législative liée à la pandémie ou d'être informé des protocoles à suivre. La page Facebook de la mairie vient en relais de diffusion.

Un site des commerçants est créé et se complète au fur et à mesure par les acteurs économiques qui le souhaitent.

##### 3.1.2) La mise en place des mesures sanitaires

La collectivité s'est portée volontaire pour la mise en place d'un centre de dépistage du COVID 19 avec l'aide des médecins et de infirmières du territoire. Ce centre de dépistage s'accompagne également d'un centre de vaccination au bénéfice de la population du bassin de vie.

La mairie accompagne cette démarche par la mise à disposition des moyens techniques et matériels afin que l'ensemble des professionnels puissent exercer de manière satisfaisante avec des conditions d'accueil respectant les mesures sanitaires.

### 3.1.3) Une continuité de service assurée par les agents de la ville

Les services de la mairie, même en période de confinement, assurent au quotidien leurs missions.

Le service de l'accueil de la mairie a été maintenu par un accueil téléphonique lors des jours de confinements et les plages d'ouverture adaptée en fonction des heures de couvre-feu.

Les services de l'urbanisme et de l'ADS poursuivent leurs activités afin de ne pas bloquer les pétitionnaires, les acteurs économiques, d'infliger de retard malgré la souplesse donnée par les nouvelles ordonnances concernant les délais d'instruction, tout en assurant la sécurité juridique de l'ensemble des actes. Il en est de même pour l'ensemble des services supports de la mairie.

En ce qui concerne les services techniques, tout en ayant mis en place toutes les mesures pour garantir la sécurité de tous les agents de la collectivité, une organisation a été mise en place pour maintenir l'entretien et la qualité de vie dans la commune malgré la période de pandémie.

### 3.1.4) Une solidarité envers les plus fragiles

Le CCAS et le réseau de bénévoles restent mobilisés pour assurer la continuité de leurs missions et renforcer l'accompagnement des plus vulnérables, notamment :

- Le portage des repas :

180 repas en moyenne sont livrés chaque semaine, soit 17% d'augmentation depuis le confinement. Depuis le début de la crise sanitaire, la livraison des repas quotidiens a permis de rester à l'écoute des plus fragilisés et d'orienter les personnes en souffrance psychique auprès des professionnels comme ceux de la cellule d'écoute du SDIS.

- La veille sociale et préventive :

Pour rompre l'isolement et en lien avec la Préfecture, les agents du CCAS appellent régulièrement les personnes inscrites sur le registre du plan canicule ou ayant été signalées par un tiers. Depuis le 1er confinement, un lien de confiance s'est créé entre les appelés et les appelants permettant ainsi la mise en place d'un suivi régulier.

- L'aide alimentaire et financière

La distribution de colis alimentaires a été maintenue pendant la crise sanitaire grâce au don du secours catholique, du collège Léo ferré et grâce au nouveau partenariat avec Logidis. Depuis, 30 familles en moyenne bénéficient chaque semaine d'un colis alimentaire. Cette aide est complémentaire à celle des restos du cœur et de l'épicerie sociale de Fonsorbes. Les aides financières et la distribution de tickets service Hygiène/alimentaire complètent le dispositif.

- Le logement social :

La mission logement a été maintenue pendant et après le confinement, permettant l'attribution en 2020 de 103 logements sociaux à Saint-Lys. Les situations de crise intra-familiale engendrées par les confinements successifs nécessitent une attention particulière face à l'urgence d'un relogement. Le logement temporaire a été rénové pour pouvoir répondre aux situations d'urgence.

15/03/2021

Envoyé en préfecture le 23/03/2021  
Reçu en préfecture le 23/03/2021  
Affiché le 23/03/2021  
ID : 031-213104995-20210322-21X14BIS-BF



- L'emploi :

Les demandeurs d'emploi ont pu bénéficier d'un accompagnement à distance pendant le 1er confinement.

Depuis la réouverture des services, une forte demande des jeunes mobilise la Mission locale qui effectue 2 permanences hebdomadaires au CCAS.

- La solidarité locale :

Un réseau de 34 bénévoles constitué lors du 1er confinement, permet de répondre à la demande des personnes âgées isolées qui pour des raisons de santé ou de mobilité ne peuvent se déplacer : aide aux courses, accompagnement chez le médecin par exemple. T

Tout en respectant les préconisations sanitaires, les bénévoles restent mobilisés pour venir en aide aux plus vulnérables. Certains d'entre eux sont actuellement sollicités pour assurer la prise du 2ème RDV centre de vaccination.

Un élan de solidarité exceptionnel qui mérite d'être souligné.

La ville de Saint-Lys a fait l'acquisition de 1 400 masques de taille enfant pour les élèves des écoles élémentaires de la commune.

Des subventions exceptionnelles ont été versées à des associations d'aide alimentaire.

### 3.1.5) Une responsabilité collective

Cette période de confinement et de télétravail n'a entamé en rien la notion de responsabilité qui anime l'ensemble des agents de la ville ainsi que l'équipe municipale.

L'ensemble des services fait au quotidien preuve d'un réel engagement durant cette crise sanitaire.

15/03/2021

### 3.2) Le budget 2021

#### 3.2.1) Les orientations budgétaires de la ville

En lien avec notre programme, l'ensemble des projets structurants se poursuivront en 2021.

Dans un contexte national spécifique, les incertitudes du financement des collectivités locales en lien avec la suppression de la taxe d'habitation et les incertitudes par rapport à la reprise économique, auront des répercussions sur les finances communales mais aussi sur les foyers, les acteurs économiques et le monde associatif.

Les orientations financières pour l'exercice 2021 se veulent toujours dans la continuité d'une trajectoire budgétaire claire et transparente :

- ➔ Répondre aux besoins de la population, en limitant le recours au levier fiscal ;
- ➔ Renforcer et réorganiser les services pour une meilleure efficacité ;
- ➔ Maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- ➔ Maintenir le niveau d'endettement sous les seuils d'alerte ;
- ➔ Préserver une capacité d'investissement pour les années futures.

Cet engagement s'exprime par un taux de réalisation des investissements en constante croissance (61% en 2020 malgré la crise sanitaire et le confinement, 71% en 2019 contre 47% en 2018). Les projets structurants sont en lien à la fois avec les besoins de la population mais aussi avec les capacités financières de la ville.

La mise en place de cette politique a permis de garder Saint-Lys sur une trajectoire budgétaire viable depuis 2016 avec des projets ambitieux tout en poursuivant un plan pluriannuel d'investissement rigoureux.

2021 verra des actions en concertation la plus large possible à travers de nombreux domaines et projets que les conditions sanitaires ont largement freiné voir stoppé durant 2020 :

- Accompagnement des instances participatives et encouragement au dialogue citoyen : réélection du conseil municipal des jeunes, conseil des sages, conseil local de développement de la vie associative (CLDVA), comités citoyens ;
- Mise en place d'un agenda partagé, de projets mutualisés, entre tous les acteurs de l'animation de la ville ;
- Groupes de travail pour l'animation de L'Escalys, avec une rencontre avec les associations en attente des conditions la permettant ;
- Travail sur le balisage des chemins de randonnée ;
- Nouveaux projets culturels partagés et collaboratifs dans un secteur mis à mal pendant la pandémie pour permettre aux habitants de se retrouver autour d'animations artistiques et populaires.

Mais également des espaces d'appropriation de projets et/ou d'actions par les administrés grâce à des comités citoyens sur des thèmes aussi variés que :

- Un budget participatif à hauteur de 20 000 € qui donne la parole aux citoyens pour proposer et choisir des projets d'investissement qui concernent leur territoire ;

- Des chantiers citoyens pour s'impliquer dans l'entretien de lieux publics ;
- La participation citoyenne pour devenir acteur de sa sécurité ;
- L'écologie et le développement durable.

Cette volonté politique clairement affichée est poursuivie en 2021, démarche plébiscitée par les citoyens.

### 3.2.2) Le budget de fonctionnement 2021

Saint-Lys poursuit ses efforts en matière de rationalisation des charges courantes. Chacun, que ce soit les agents comme les élus, veille à limiter les charges de fonctionnement courantes et à optimiser les recettes (recherche de subventions, partenariats).

#### 3.2.2.1) Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021					
Imputation	libellé	BP + DM 2020	CA 2020 (données provisoires)	BP 2021 (données provisoires)	Ecart BP 2021/CA 2020
011	Charges à caractère général	1 794 100,00	1 472 882,44	1 774 114,00	301 231,56
012	Charges de personnel	3 353 000,00	3 174 144,07	3 500 000,00	325 855,93
014	Atténuation de produits	853 000,00	809 139,12	871 000,00	61 860,88
65	Autres charges de gestion courante	958 150,00	914 413,35	969 350,00	54 936,65
66	Charges financières	224 000,00	216 918,57	209 000,00	-7 918,57
67	Charges exceptionnelles	107 500,00	83 076,95	47 000,00	-36 076,95
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues	20 860,33		20 568,85	20 568,85
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 310 610,33</b>	<b>6 670 574,50</b>	<b>7 393 032,85</b>	<b>722 458,35</b>
023	Virement à la section d'investissement	3 669 834,00		3 496 100,00	3 496 100,00
042	Opération d'ordre entre sections	323 000,00	320 795,22	357 300,00	36 504,78
002	Report déficit n-1	0,00		0,00	0,00
	<b>Total de l'exercice</b>	<b>11 303 444,33</b>	<b>6 991 369,72</b>	<b>11 246 432,85</b>	<b>4 255 063,13</b>

#### → Les dépenses de courantes

Les postes de dépenses les plus conséquents (fluides, téléphonie, contrats d'assurance, de maintenance, de location) font l'objet d'un suivi attentif.

Un diagnostic de l'état des bâtiments donne lieu à une programmation de leur entretien. Le travail rigoureux des services techniques, répondant totalement à notre engagement, nécessite de poursuivre les actions engagées pour leur remise en état.

L'augmentation des charges à caractère général prévues au budget 2021 découle principalement :

- Des différents projets d'investissement entraînant des coûts annexes sur la section fonctionnement (location, etc) ;
- D'une politique d'entretien, de maintenance, des bâtiments communaux en privilégiant les travaux en régie ;
- D'un effort d'entretien et de renouvellement des espaces verts (nouvel espace de détente, labyrinthe végétal dans la coulée vertes) ;

15/03/2021

Envoyé en préfecture le 23/03/2021  
Reçu en préfecture le 23/03/2021  
Affiché le 23/03/2021  
ID : 031-213104995-20210322-21X14BIS-BF



- De prestations de services avec le SDHEG en lien avec les travaux de voirie prévues, pour un enfouissement des réseaux mais aussi de rénovation de l'éclairage public et de remplacement des candélabres ;
- De l'augmentation générale liée à l'inflation, aux dépenses d'énergie, de gaz et de carburant.

Cette évolution du chapitre 011 traduit la volonté de l'équipe municipale de réaliser les entretiens et évolutions indispensables au maintien de la qualité de vie dans la commune.

➔ La politique générale en ressources humaines pour une meilleure efficacité

Tout en étant vigilant aux dépenses de personnel, le budget 2021 se veut légèrement moins contraint. Les équipes se sont mobilisées pour identifier les pistes d'actions, les services à renforcer, les réorganisations à effectuer pour préserver la qualité des services municipaux et l'amélioration des conditions de vie au travail.

Un nouvel organigramme a été mis en place fin 2020 afin d'anticiper les besoins futurs et de doter la collectivité de services à la hauteur d'une ville de 10 000 habitants.

Les recrutements suivants viendront compléter les services de la ville en 2021 :

- Un directeur adjoint des services techniques ;
- Une directrice adjointe des services ;
- Une directrice juridique ;
- Un policier municipal ;
- Une assistante RH.

Nos axes de priorité sur 2021 se baseront sur :

- Poursuivre la mise en place de l'organigramme en lien avec la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- Développer le plan de formation annuel au plus proche des besoins des agents et de leur Direction ;
- Renforcer le lien social avec une politique égalitaire tout en favorisant le dialogue avec les partenaires sociaux.

La prévention et la sécurité des agents restent prioritaires au sein des services.

Les mesures mises en place lors du premier confinement en lien avec les institutions représentatives du personnel, sont maintenues afin de permettre le respect de gestes barrières.

Une formation de tous les membres du CHSCT est prévue afin d'améliorer la prise en compte et l'adaptation des conditions de travail.

Les incidences sur le budget 2021 s'expliquent :

- Les créations de poste en lien avec le renforcement des services ;
- D'une enveloppe pour les remplacements, les agents pour le recensement et les renforts d'été ;
- Les facteurs nationaux tel que les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) qui prévoient une augmentation des rémunérations et une réorganisation des carrières ;
- Les augmentations de cotisations sociales ainsi que des facteurs d'augmentation mécanique liées à l'effet GVT ;

- L'augmentation de la participation de la collectivité à la mutuelle qui passe de 5 à 10 € par agent et la prévoyance qui passe de 5 à 15 € par agent.

→ Une politique pour chaque secteur en 2021

➤ **Un accompagnement confirmé concernant le secteur de la santé :**

La crise sanitaire que nous venons de vivre aura rappelé à chacun l'importance du secteur de la santé et de l'accès aux soins. La ville s'est engagée depuis plusieurs années pour accompagner les professionnels de santé de notre territoire selon les trois objectifs suivants :

- L'amélioration de l'offre de soins de proximité ;
- Les conditions d'exercice des professionnels en activité ;
- L'attractivité de notre ville/territoire auprès des jeunes médecins.

Une Association des Professionnels de santé composée de 28 membres, intéressés par le projet de création sur Saint-Lys d'un lieu commun rassemblant une équipe au service de la santé, a déposé ses statuts en 2020.

- L'objectif du collectif formé est désormais la concrétisation d'un projet immobilier concerté. Cette 2<sup>ème</sup> phase consistera à affiner les attentes générales et individuelles de chaque membre de l'équipe, attentes communes tant en termes d'organisation spatiale, de sa configuration, de son fonctionnement, des services et équipements communs. Et par ailleurs, identifier les attentes individuelles sur les modalités d'exercices de leur profession, l'utilisation des équipements collectifs, les créneaux d'ouverture, les surfaces souhaitées, et les équipements spécifiques à prévoir.
- Il reviendra aux professionnels engagés dans le projet de choisir leur mode d'occupation, acquisition ou location sont possibles, avec pour objectif d'atteindre un équilibre financier et des conditions d'exercice adaptées.
- Comme pour la Phase 1, où la collectivité a porté au titre du financement le contrat de prestation du Cabinet ACA-MSP, il est important de conforter l'implication et l'engagement de la commune dans ce projet indispensable au bien-être des habitants de notre bassin de vie.
- Dès début 2021, la commune s'engage en support auprès de l'association pour avancer ensemble vers la concrétisation du projet.

➤ **Le secteur de l'environnement :**

- Favoriser l'implantation des ruches sur notre territoire afin de préserver la biodiversité ;
- Développement d'ateliers de communication et de pédagogie autour de nouveaux produits éco-responsable ;
- Amélioration du tri sélectif lors des manifestations et mise en place de composteurs collectifs ;
- Mise en place de containers enterrés ;
- Mise en valeur de notre patrimoine naturel au travers de la création de chemins de randonnée ;



- Objectif 100% LED en 2025 pour la totalité de l'éclairage public à la suite d'un diagnostic réalisé sur la commune ;
- Favoriser la réalisation de plateformes multimodales (parking vélo, bus, aire de co-voiturage) ;
- Accompagnement de tous les projets d'écologie et de développement durable ;
- Implantation de nichoir à chauve-souris dans le cadre de la lutte anti-moustique ;
- Maintien du zéro phyto sur nos espaces verts ;
- Privilégier l'achat de véhicule électrique ou hybride pour la commune ;
- Développement des circuits de proximité pour l'alimentation et création d'un marché de producteurs bio et locaux ;
- Favoriser l'économie circulaire afin d'inciter une consommation éco-responsable et de réduire la production de déchets ;
- Continuer la rénovation de nos bâtiments communaux dans un souci d'économie d'énergie avec de l'isolation thermique et phonique ;
- Préservation des ressources naturelles par l'installation de récupérateurs d'eau de pluie.

➤ **La gestion de l'eau (potable et pluviale urbaine) et de l'assainissement :**

- Depuis le 1er Janvier 2020, suite au transfert obligatoire institué par la Loi NOTRe du 7 Août 2015, de la commune vers les Intercommunalités, ses 3 compétences sont exercées par l'Agglo du Muretain soit par représentation substitution à des syndicats mixtes historiques soit par conventions de délégations à la commune.
- Les compétences « Eau Potable et Assainissement Non Collectif » sont gérés par le SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch). La compétence « eau pluviales urbaines » est à la charge de RESEAU 31. La compétence « assainissement collectif » est en régie communale pour la collecte et le transport, et à RESEAU31 pour le traitement des eaux usées.
- Le Muretain-Agglo souhaite depuis Octobre 2020 sortir du SIECT. La première procédure, s'appuyant sur un article dérogatoire de la Loi NOTRe, a échoué au dernier trimestre 2020 par un rejet de M. Le Préfet. Un nouveau vote, en Conseil Communautaire du 9 Février 2021, engage la sortie pour seulement la compétence eau potable. L'incertitude sur la gestion de l'alimentation en eau potable sur le territoire de la commune de Saint-Lys, ne peut nous laisser présager de l'avenir.
- Il a été établi en 2020 un nouveau schéma communal d'assainissement. Les diagnostics sur les entrées d'eaux claires parasites et météorologiques, permettent de planifier les travaux en conséquence. Ceux-ci seront entrepris dès 2021, avec l'appui des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental 31 et de l'agence de l'eau Adour Garonne.

➤ **Le secteur education-enfance-jeunesse :**

- Dans un contexte fortement marqué par la crise sanitaire du Covid-19, le monde de l'éducation a su se réinventer tout au long de ces derniers mois. La municipalité a pour vocation ici d'accompagner le corps enseignant dans l'après-crise en lui apportant tout le soutien matériel, logistique et humain dont elle dispose. Le dispositif du CLAS aura par exemple un rôle tout particulier pour renforcer le lien avec les élèves les plus fragiles. L'aménagement des locaux pour répondre aux nouvelles exigences sanitaires sera aussi l'objet d'une attention toute particulière. Enfin une mise en place de diagnostic sur les établissements les plus anciens permettra de planifier des travaux de rénovation nécessaires.
- Forte de plus de 1 000 élèves, la ville de Saint-Lys va encore renforcer son soutien aux écoles pour permettre le retour dès que possible aux meilleures conditions d'apprentissage pour nos enfants. Tout d'abord, un budget de fonctionnement confirmé à hauteur de 36 euros par enfant pour les fournitures. Le budget transport sera confirmé à 17 € par enfant (+ 6% par rapport à 2019) pour permettre dès que possible un accès encore plus large et fréquent au sport (piscine) et à la culture (musées, expositions, manifestations...) et profiter ainsi des nombreuses offres présentes dans notre région. Un soutien aux associations scolaires avec la poursuite de la subvention de 16 € par enfant et aux sorties et voyages scolaires avec une participation de 50 € par classe et nuit transplantée.
- Une priorité toute particulière va être donnée en 2021 et 2022 concernant la numérisation des écoles. Le projet d'équipement en vidéoprojecteurs démarré en 2018 va être accéléré pour parvenir à un équipement complet des 40 classes de la commune d'ici 2 ans. L'école Florence Arthaud en particulier dans la cadre d'un projet élaboré en collaboration avec les enseignants sera entièrement équipée de vidéoprojecteurs interactifs dès 2021.
- La sécurité de nos écoles sera encore améliorée en lien avec de nouveaux investissements.
- Ces dépenses importantes sont une confirmation de l'attention toute particulière portée par la municipalité aux conditions d'accueil de nos enfants et de nos enseignants pour garantir l'engagement de l'école de la république d'un accès à la réussite pour tous dès le plus jeune âge, en particulier dans la période compliquée qui va suivre l'après-crise Covid-19.
- Une politique jeunesse affirmée avec le relais de la MJCAVS et le soutien des partenaires institutionnels dont la CAF et la FRMJC :
  - Développement du secteur jeunesse en lien avec la MJC-Centre social : évolution de l'espace #58, mise en place d'un secteur prévention jeunesse, développement d'animations pour et par les jeunes ;
  - Election des nouveaux membres du CMJ.



➤ **Les secteurs culturel et festivités :**

- Les activités culturelles, festives et tous les acteurs de la culture ont beaucoup souffert en 2020 et continueront de souffrir sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021, subissant de plein fouet les mesures sanitaires de la pandémie du Covid19. Les annulations d'évènements se sont succédé partout dans le pays, mettant en parenthèse beaucoup de projets. A Saint-Lys en particulier, plusieurs évènements importants pour notre ville ont été annulés.
- La culture est un bien commun, plus que jamais nécessaire. Un lien essentiel entre les Hommes, un moyen de grandir, de s'élever, de s'émouvoir, de réfléchir, de ressentir. Sans culture, point de société solidaire ni de projet commun entre les citoyens. 2021 sera donc un renouveau pour ce secteur pour Saint-Lys, comme pour notre pays.
- La municipalité souhaite développer sur les 3 prochaines années les priorités suivantes, pour garantir un accès à la culture pour tous et redéfinir un projet culturel fort pour notre ville :
  - Développer la médiathèque en un pôle culture renforcé pour la ville
    - Un lieu référence « culture » pour la ville et une ressource d'animations culturelles dans les murs et hors les murs ;
    - Une programmation d'animations culturelles renforcée et définie sur les 12 prochains mois ;
    - Un pôle culturel organisé qui collabore avec les partenaires extérieurs (Associations, MJC-AVS, commerçants) ;
    - Des locaux améliorés / un accueil repensé / une signalétique extérieure améliorée / un bâtiment rénové ;
    - Une communication améliorée (agenda culture, réseau social médiathèque).
  - Musée et valorisation du patrimoine culturel, historique et naturel de la commune
    - Un projet « musée » majeur sur les années 2021-2023 avec une ambition de rayonnement de la ville (touristique et culturel). La 1<sup>ere</sup> phase de ce projet majeur sera démarré en 2021 avec l'accompagnement d'un muséographe, porteur de projet ;
    - Un patrimoine communal valorisé, sentiers « patrimoines » ;
    - Valorisation du patrimoine communal au travers de la réalisation d'un document permettant un parcours historique ;
    - Une coopération de territoire avec les communes voisines, la préparation pour 2022 d'un nouveau projet culturel à l'échelle du territoire.
  - Une nouvelle ambition pour de nouvelles animations culturelles de la ville
    - De nouveaux évènements culturels programmés à l'année autour des arts (musique, cinéma, bande dessinée, danse, arts de la rue) mettant en scène des thématiques attractives (projet en cours de définition) ;
    - Des animations ou expositions hors les murs pour s'adapter au contexte sanitaire ;
    - Une fête de la musique avec plusieurs groupes dans la ville et un lien fort avec les commerçants ;
    - Un partenariat renouvelé avec le CD31 ;
    - De nouveaux partenariats (exemple : Toulouse les orgues) ;

- Un salon du livre 2021 avec une envergure particulière pour sa 30<sup>ème</sup> édition.

Les festivités ont souffert de la période de covid 19 et la municipalité mettra tout en œuvre pour relancer et renforcer les temps festifs sur la commune :

- Accompagnement des évènements associatifs ;
- Animation du marché de Noël ;
- Renouvellement du partenariat étroit avec le Comité des fêtes notamment pour le 13 juillet et la fête locale ;

➤ **Le secteur social :**

La ville renouvelle son analyse des besoins sociaux. La restitution permettra de prendre acte des enjeux pour notre territoire.

Les grands axes déjà définis pour 2021 sont :

- Soutien conforté au CCAS par une subvention conséquente de la mairie à hauteur de 315 000€ ;
- La mise à disposition d'un logement temporaire ;
- Relais et accompagnement de l'action du conseil départemental dans le cadre du plan d'action contre les violences intrafamiliales ;
- Soutien de la politique du logement pour l'attribution au plus grand nombre de logement social ;
- Développement de la MJC/Centre Social qui permet à la commune, à moyen constant, de développer, enrichir, dynamiser la vie locale avec un emploi supplémentaire de référent famille financé par la CAF ;
- Renouvellement et renforcement du soutien aux actions du Centre Communal d'Action Sociale notamment en direction des aînés, des personnes et familles en situation précaire et des jeunes (financement du BAFA, partenariat avec l'éducateur sportif, bourse au permis de conduire).

➤ **Le secteur sport et vie associative :**

Une politique orientée vers les pratiques sportives ouvertes à tous. Au-delà du soutien de la vie associative en aide financière directe, la rénovation des infrastructures sportives dont les tribunes et le COSEC qui seront finalisés en 2021, reste un axe prioritaire.

La mise à disposition d'un éducateur sportif permet également l'enrichissement des pratiques dans les écoles mais également la mise en place de stages sportifs pendant les vacances scolaires qui rencontre de plus en plus de succès. Il coordonne les demandes du collège, des écoles et du SLOO pour une amélioration du lien avec les services.

- Maintien de l'enveloppe globale de subventions à la même hauteur que 2020 ;
- Accompagnement du CLDVA dans leur volonté de créer une dynamique associative collective ; création d'une coopérative de matériel mis à disposition des associations dont par exemple des verres réutilisables ;
- Renforcement du service dédié à la vie associative ;
- Valorisation du bénévolat dans le bilan financier des associations ;
- Poursuite du projet d'animation de la vie sociale et culturelle de la commune sur l'espace L'Escalys avec finalisation de la charte d'utilisation des locaux et programmation d'animations avec le soutien de la MJC-Centre Social ;

- Attention particulière sur la reprise de la vie associative suite au Covid 19 ;
- Amélioration de la sonorisation de la Gravette ;
- Achat de mobilier mieux adapté aux pratiques associatives ;
- Une nouvelle salle à disposition au stade de rugby ;
- Mise à jour des conventions associatives pour une meilleure lisibilité en conformité avec l'évolution des textes de loi et favoriser la collaboration étroite avec la municipalité.

#### ➤ **Le secteur économique :**

Même si la compétence des zones d'activité est désormais celle du Muretain Agglo, la municipalité reste attentive et soutient avec ferveur le développement économique de proximité.

- La zone d'activité du Boutet étant complète, l'extension de cette zone et la création d'autres zones d'activités économiques sont intégrées aux documents d'urbanisme en révision, et soumise au programme de développement économique de l'agglomération du Muretain ;
- Accompagnement de nouveaux modes de travail au travers la réflexion sur les tiers-lieux d'activités, soutient au développement du Fablab. ;
- Un agenda économique permettra de renforcer et développer des forums de l'emploi et des partenariats jeunesse avec les entreprises de la région ;
- Le nouvel espace de L'Escalys permettra d'organiser des événements et des animations avec les acteurs économiques ;
- Le soutien engagé pour l'installation de productions maraîchères ainsi que la mise en place d'un marché de producteurs le week-end faciliteront le développement économique de proximité ;
- La création d'un portail des commerces de proximité « J'aime ma ville, je consomme local », mis en ligne fin 2020, favorise leur visibilité et améliore les conditions d'exercice lors des confinements avec un relais click & collect, un site vitrine favorisant l'économie locale.

#### ➤ **Les pratiques citoyennes :**

A ce jour, les instances peinent à reprendre du fait des contraintes liées à la Covid 19 : le Conseil des Sages, le Conseil municipal des jeunes, le Conseil Local de Développement de la Vie Associative et deux délégués de conseils de quartier.

Le CMJ vient d'être renouvelé. Il est doté d'une enveloppe budgétaire et d'un animateur ressource. Il est chargé de définir lui-même son règlement intérieur et un séminaire est prévu pour que les jeunes se retrouvent pour préparer leurs projets sur deux ans.

La constitution du Conseil des Sages sera officialisée par un travail en concertation avec les sages dès qu'ils pourront à nouveau se réunir.

Un budget participatif a également été attribué sur un projet d'aménagement de la coulée verte et l'installation de ruches qui devrait voir sa concrétisation réalisée cette année. Le budget participatif sera reconduit en 2021.

La chaîne de solidarité qui s'est mise en place durant la période de confinement, confirme le dynamisme et les ressources de la commune de Saint-lys. Elle est réactivée chaque fois que le besoin s'en fait ressortir : distribution des colis-repas, accompagnement pour la vaccination.

Les commissions municipales ont vu leur nombre réduit afin de pouvoir se réunir régulièrement et associer les élus de l'opposition aux grands dossiers de la commune.

➤ **La sécurité publique :**

La population de la commune va prochainement atteindre les 10 000 habitants.

En lien avec cette évolution de population ainsi que des risques actuels nationaux, le souhait politique est de donner des moyens supplémentaires à la police municipale afin de faciliter leurs missions quotidiennes de sécurité publique.

Ainsi, la police municipale sera renforcée cette année, pour atteindre un effectif total de 4 policiers municipaux et de 2 ASVP.

Ces moyens supplémentaires humains s'accompagnent de moyens techniques à l'étude par la mise en place d'un système de vidéoprotection cohérent avec les besoins communaux, mais aussi en prolongement des projets sécuritaires en cours de réalisation sur le bassin de vie (Fonsorbes, Fontenilles). Les agents de la PM ont été équipés de caméras piétons individuelles, outils de dissuasion et de protection.

Ce dispositif de sécurité doit en priorité rassurer et protéger les administrés et participera à la sécurisation progressive des bâtiments publics.

Il pourra aider la brigade de gendarmerie en apportant, si besoin, des preuves aux enquêtes judiciaires et aux contrôles des accès routiers de la ville.

Ce système de vidéoprotection sera évolutif et saura s'adapter aux futurs besoins des différentes forces de l'ordre.

➤ **Le service de l'ADS :**

Le service d'**Application du droit des sols** (ADS) engagé en 2018, accueille 2 nouvelles communes, portant à 10 communes de notre bassin de vie adhérentes, s'inscrit dans le droit fil du schéma de mutualisation permettant de fournir un service public de proximité tout en simplifiant les démarches. Les dépenses du service unifié sont réparties entre les communes adhérentes, liées par convention votées en CM et suivant des clefs de répartition pour les missions de base et en fonction du temps passé pour les missions optionnelles.

- Bilan financier du service pour 2020 :
  - Dépenses totales de fonctionnement 110 665€ dont 100 981€ en dépenses de personnel ;
  - Dépenses de fonctionnement attribuées pour Saint-Lys de 39 209€.
- Des effectifs renforcés :
  - 2 instructeurs à temps complet ;
  - 1 responsable de service pour 0,4 ETP ;
  - 1 instructeur CUa et appui administratif à hauteur de 0,2 ETP ;
  - 1 instructeur mis à disposition par Frouzins à 0.76 ETP.

Dans un souci de formation permanente, les agents se sont inscrits à divers modules en 2020, la crise sanitaire a bouleversé les calendriers et plusieurs formations sont en cours de reprogrammation. Les formations visées correspondent aux besoins identifiés par les agents en fonction de problématiques qui ont émergées durant l’instruction de dossiers ou pour pouvoir renforcer la sécurité des informations transmises aux communes dans le cadre de la mission de conseil.

Dans une volonté de solidarité intercommunale, la clé de répartition intègre à la fois le nombre d’acte pour 70% et la population pour 30%.

Le service ADS de la ville est le relais sur les évolutions législatives auprès des communes adhérentes. Le service propose conseil, suivi, et accompagnement aux communes.

En relais des missions étatiques, et dans son rôle ville Bourg-Centre, Saint-Lys propose aux communes du territoire une prestation de service appréciée.

Une réflexion est en cours pour étendre les missions du service (urbanisme ville) notamment auprès des communes les moins peuplées dont les charges de personnel sont limitées et pèsent lourdement sur des budgets contraints.

### ➤ **La maison départementale de proximité**

La ville de Saint-Lys lance un projet de « maison départementale de proximité » pour faciliter le quotidien de la population en partenariat avec le Conseil Départemental 31.

En lien avec ce projet, la première étape a été la mise en place d’une permanence hebdomadaire de la DGFIP des conseils aux administrés du territoire dans les locaux de la Mairie.

La deuxième étape sera l’ouverture d’un espace de services publics courant premier semestre 2021.

Enfin, cette volonté de conforter les services de proximité est partagée avec le Sous-Préfet de Saint-Gaudens, chargée par le gouvernement du projet des Maisons France Service pour notre secteur, pour envisager, une extension des services proposés et une labellisation. Par anticipation à l’extension des services dispensés, la municipalité a procédé à l’acquisition d’une maison en cœur de ville.

## 3.2.2.2) Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021					
Imputation	libellé	BP + DM 2020	CA 2020 (données provisoires)	BP 2021 (données provisoires)	Ecart BP 2021/CA 2020
013	Atténuation de charges	164 600,00	183 471,46	181 000,00	-2 471,46
70	Produits des services	182 000,00	171 219,29	172 600,00	1 380,71
73	Impôts et taxes	4 526 900,00	4 663 421,71	4 681 000,00	17 578,29
74	Dotations subventions participations	2 516 400,00	2 508 796,56	2 609 200,00	100 403,44
75	Autres produits de gestion courante	229 100,00	229 384,88	231 500,00	2 115,12
76	Produits financiers	100,00	3,75	100,00	96,25
77	Produits exceptionnels	192 100,00	193 165,87	98 400,00	-94 765,87
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 811 200,00</b>	<b>7 949 463,52</b>	<b>7 973 800,00</b>	<b>24 336,48</b>
042	Opération d'ordre entre sections	22 900,00	2 713,11	2 700,00	-13,11
002	Report excédent N-1	3 469 344,33		3 269 932,85	3 269 932,85
	<b>Total de l'exercice</b>	<b>11 303 444,33</b>	<b>7 952 176,63</b>	<b>11 246 432,85</b>	<b>3 294 256,22</b>

En 2021, la commune prévoit 7 973 800 € en recettes réelles de fonctionnement. Cette prévision se veut prudente en lien avec les incertitudes sur les recettes fiscales et domaniales.

- Chapitre 013 Atténuation de charges : 181 K€ dont 175 K€ de remboursement d'assurance du personnel ;
- Chapitre 70 Produits des services, du domaine et des ventes : 172,6 K€ dont la mise à disposition du personnel communal au budgets annexe et au Muretain Agglo pour l'exercice de sa compétence voirie ;
- Chapitre 73 Impôts et taxes : 4 681 K€ dont les droits de place et de mutation ainsi que les taxes foncières et d'habitation.

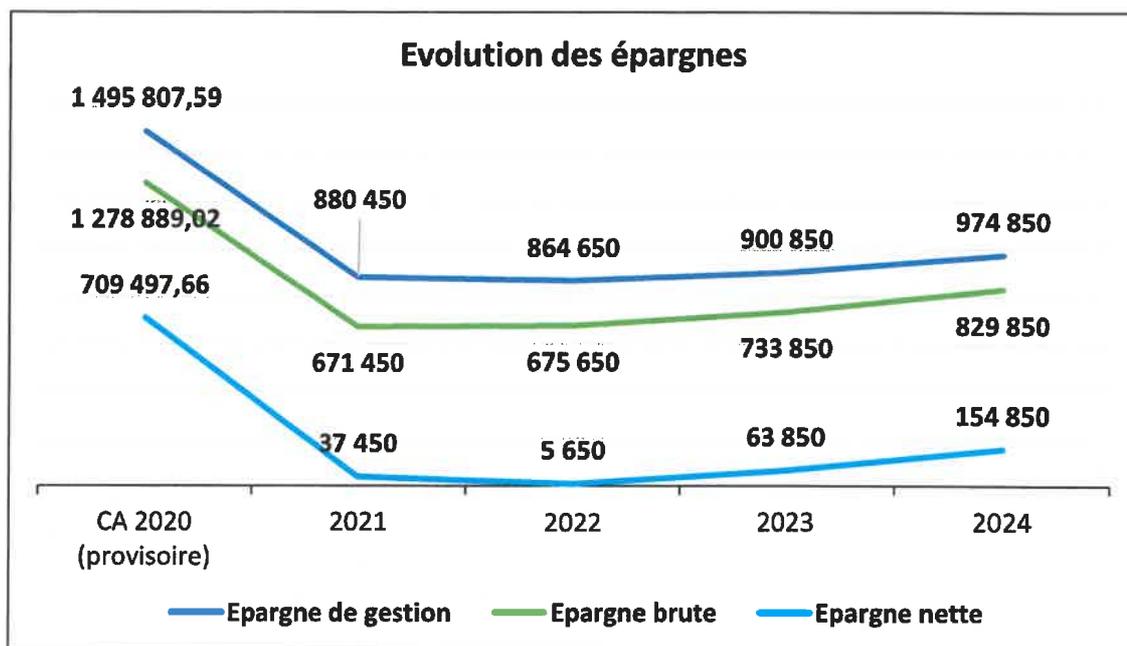
Par mail du 26 février dernier, la DRFIP indique que la date d'envoi des états 1259 de notification des bases prévisionnelles 2021 est repoussée au 31 mars en raison de la réforme de la fiscalité locale entraînant des modifications dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux avec une refonte de la présentation des états fiscaux.

Pour rappel, depuis le début du mandat, la municipalité a fait le choix de ne pas recourir à la hausse de la fiscalité. Cette politique est maintenue en 2021.

- Chapitre 74 Dotations et participations : 2 609,2 K€ dont les dotations versées par l'Etat comprenant :

Articles	Libellé	2020	BP 2021	Variation
7411	Dotation forfaitaire	999 042,00	1 004 000,00	4 958,00
74121	Dotation de solidarité rurale	916 530,00	977 000,00	60 470,00
74127	Dotation nationale de péréquation	274 820,00	274 000,00	-820,00
		2 192 412,00	2 255 000,00	64 608,00

- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 231,5 K€ de crédits prévus au titre des loyers de la gendarmerie et de la maison des assistantes maternelles (article 752) ;
- Chapitre 77 Produits exceptionnels : il s'agit principalement des indemnités de sinistres.



Ces épargnes représentent la capacité d'autofinancement de la commune.

### 3.3) Les grands projets d'investissement

La ville continue son plan pluriannuel d'investissement sur l'année 2021 qui se répartie par :

- Les projets structurants :
  - L'Escalys (APCP) et le musée ;
  - Les Tribunes (APCP) ;
  - Le COSEC (APCP) ;
  - Le contrat bourgs-centres ;
- Les autres projets et investissements courants.

#### 3.3.1) L'Escalys

##### 3.3.1.1) Le projet

L'Escalys a ouvert au cours du deuxième semestre 2020. C'est avant tout un projet :

- Evolutif : Transversalité d'une démarche portée par les différents groupes de travail ;
- Collaboratif : Une nouvelle association issue des modifications des statuts de la MJC, la MJCAVS ou MJC-Centre social => une équipe dédiée et un contrat

projet rassemblant la MJC et le Centre Social, une gouvernance représentative, une charte à écrire ;

- **Ambitieux** : Un bâtiment ouvert à tous avec des affectations identifiées mais également à définir par usage et une attribution à organiser ;
- **Dynamique** : Des modes d'utilisation à repenser, une démarche d'aménagement collaboratif ;
- **Collectif** : Tout le lieu est un outil d'animation de la vie sociale pour tous les publics avec une charte qui définit les « règles du jeu », des travaux de comités techniques qui alimentent la réflexion collective ;
- **Innovant** : créativité et implication directe des usagers, l'utilisateur expert de ses propres pratiques.

Le secteur de L'Escalys, est un secteur à forts enjeux pour la Ville de Saint-Lys par sa situation géographique mais également par la volonté confirmée d'un travail collaboratif dans le respect des engagements pris.

Les contraintes liées à la Covid 19 ont retardé la poursuite de la démarche engagée qui sera reprise dès que possible.

Ce bâtiment s'inscrit dans le projet Bourg-centre du fait de son emplacement central et des continuités piétonnes qui le traversent.

Le coût total de réhabilitation suivant la dernière APCP votée en Conseil Municipal du est de 2 568 000 € pour un coût total après subventions et FCTVA de **1 432 422€**.

Coût total de réhabilitation de l'ESCALYS

<b>Dépenses</b>	
Montant Prévisionnel APCP	2 568 000 €
<b>Recettes</b>	
Subventions	723 532 €
<i>Etat – DETR</i>	300 000 €
<i>Etat - Réserve parlementaire</i>	15 000 €
<i>Conseil Départemental</i>	300 000 €
<i>Conseil Régional</i>	58 750 €
<i>Muretain Agglo</i>	19 782 €
<i>CAF</i>	30 000 €
<i>FCTVA</i>	412 116 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 432 352 €</b>
<b>Coût HT - Escalys</b>	<b>2 155 884 €</b>
<b>Taux de subvention sur le HT</b>	<b>34%</b>

Ce montant intègre les études, le désamiantage, l'ensemble du marché des travaux dont les avenants et les annexes, la maîtrise d'œuvre, l'assurance Dommage Ouvrage, les publicités ainsi qu'un montant pour imprévu et révision du marché.

2021 marquera la finalisation de l'aménagement du bâtiment avec l'achat de l'ensemble du mobilier en concertation avec les utilisateurs.

### 3.3.1.2) Le musée

Au sein de L'Escalys, l'ambition de la ville est aujourd'hui de perpétuer le souvenir du Centre radio-maritime par la mise en valeur du patrimoine technique conservé depuis 1998 date de l'arrêt des émissions de Saint-Lys Radio, tout en renforçant l'attractivité de ce nouveau centre d'activité associative et culturelle situé en cœur de ville.

La ville, désormais propriétaire d'une partie notable des collections patiemment rassemblées par les associations, souhaite, tout à la fois, protéger et enrichir ce riche patrimoine technique et le faire découvrir à tous les publics en créant un musée didactique et attrayant. Il s'agit de concrétiser un projet imaginé depuis plusieurs années.

Une politique d'expositions temporaires aux thèmes variés permettra de faire vivre cet établissement culturel tout au long de l'année. Le musée sera également une vitrine touristique, une « porte d'entrée » pour fournir au public les renseignements en matière de culture, de tourisme, de festivités et d'animations, etc., de la ville – voire sur un territoire plus large.

L'année 2021 va voir se mettre en place la 1<sup>ère</sup> partie du projet avec en particulier la construction du **Projet Scientifique et Culturel du musée de « Saint-Lys Radio »**. Il s'agira pour cela de définir au moyen d'un accompagnement muséographique de qualité, les grandes orientations afin de déboucher concrètement sur la mise en place d'un **musée scientifique, ludique, pédagogique, artistique**.

Le projet permettra en outre :

- D'assurer une parfaite intégration du musée dans le complexe de « L'Escalys ». Ce projet devra être pensé en tenant compte du lieu dans sa globalité. Il s'agit aussi de donner les moyens de faire vivre et évoluer le musée dans la durée.
- De faire de ce musée un outil de valorisation du territoire communal (tourisme, commerces) et de ses habitants. Qu'il contribue à la promotion et au rayonnement de la ville.

### 3.3.2) La réhabilitation des tribunes de rugby

Les travaux de réhabilitation des tribunes sont assortis d'une réorganisation du site et d'extensions qui ont porté principalement sur :

- La création de vestiaires conformes aux prescriptions de la Fédération Française de Rugby avec douches et sanitaires associés ;
- La création de vestiaires arbitres avec douches et sanitaires ;
- La création d'une infirmerie et d'un local anti-dopage ;
- La restructuration des locaux de services (locaux de stockage sportif du club indépendants des locaux de stockage sportif réservés aux écoles, locaux techniques) ;
- La création d'une salle communale multi-activités ;

15/03/2021

- La requalification urbaine de l'entrée du stade et des aménagements des abords pour aboutir à un ensemble cohérent et améliorer l'accueil des différents flux d'usagers (sportifs, écoles, spectateurs).



En lien avec la nécessité de mettre en conformité technique les gradins, la réflexion sur ce projet a été de répondre aux besoins de l'ensemble des usagers présents et à venir.

La salle polyvalente, incluse dans le projet a pour objectif :

- D'accueillir les joueurs et spectateurs en après match, pour un moment d'échanges et de convivialité ;
- De délivrer des cours magistraux dans le cadre des activités d'EPS du Collège et des écoles ;
- De permettre d'autres pratiques.

La livraison de cet équipement est prévue sur le premier semestre 2021.

Le montant estimé des travaux est de 1 431 424 € hors subvention.

Coût total prévisionnel de la rénovation et de l'extension des tribunes du stade

<b>Dépenses</b>	
Montant prévisionnel opération n°46 MOE et divers	231 424 €
Montant prévisionnel opération n°149	1 200 000 €
Marché de travaux	
<b>Recettes</b>	
Subvention du Conseil départemental (notifiée)	248 313 €
Subvention de la Région Occitanie (notifiée)	162 763 €
Subvention de la Région Occitanie (notifiée)	
FCTVA	148 300 €
<b>Total</b>	<b>872 048 €</b>
<b>Coût HT</b>	<b>1 283 124 €</b>
<b>Taux de subvention sur le HT</b>	<b>32%</b>

### 3.3.3) La dernière phase de la réhabilitation du COSEC

2018 aura été le point de départ de l'opération de réhabilitation et d'agrandissement de cet équipement structurant de la ville.

15/03/2021

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le 23/03/2021

ID : 031-213104995-20210322-21X14BIS-BF



En Janvier 2018, afin de mener à bien la rédaction du programme de rénovation, un Comité de Pilotage a été mis en place. Ce comité est composé d'un représentant du SLOO, d'un représentant du Collège Léo Ferré, d'un coordinateur éducateur sportif et d'élus du groupe majoritaire assisté des Services Techniques Municipaux.

En Novembre 2018, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été mandatée.



La rénovation et l'extension du COSEC permettra de développer l'offre d'équipements sportifs proposée par la commune à ses usagers et d'améliorer les conditions d'utilisation pour les associations, les élèves et professeurs du primaire au collège.

Le programme de travaux est le suivant :

- Sur les bâtiments existants :
  - Rénovation du dojo (sol) et de la salle de danse ;
  - Création de vestiaires dont deux vestiaires arbitres, avec sanitaires et douches ;
  - Création d'un club house ;
  - Aménagement de rangements judo, basket, volley, tennis de table, sections sportives du collège, sport de combat ;
  - Création d'un local infirmerie ;
  - Aménagement de bureaux mutualisés ;
  - Rénovation du terrain existant ;
  
- Sur l'extension :
  - Création de deux terrains sportifs, dont un terrain d'honneur avec tribune de 300 personnes ;
  - Création de rangements et de locaux techniques ;

Ces travaux ont débuté en 2020 pour la première tranche. La deuxième tranche va permettre en 2021 une livraison finale pour la rentrée de septembre.

Le coût total prévisionnel de la réhabilitation du COSEC est de 2 460 056€.

Coût total de réhabilitation du COSEC	
<b>Dépenses</b>	
Montant Prévisionnel APCP (Marché de travaux)	2 199 000 €
Maîtrise d'œuvre et autres travaux	261 056 €
<b>Recettes</b>	
Subventions	1 161 371 €
<i>Etat – DSIL (subvention notifiée)</i>	<i>300 000 €</i>
<i>Conseil Départemental : 1ère tranche (notifiée)</i>	<i>284 475 €</i>
<i>2ème tranche (2021)</i>	<i>280 000 €</i>
<i>Conseil Régional (subvention notifiée)</i>	<i>296 896 €</i>
FCTVA	400 000 €
<b>TOTAL DEPENSES HT - Cosec</b>	<b>2 060 056 €</b>
<b>Taux de subvention prévisionnel sur le HT</b>	<b>56%</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>898 685 €</b>

### 3.3.4) Le projet « bourgs-centres »

La commune de Saint Lys, en partenariat avec la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne, le Muretain Agglo, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne (CAUE) et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO), s'est inscrite dans une démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants à travers le contrat « BOURGS-CENTRES ».

Il s'agit d'une stratégie de développement globale déclinée en programme d'action. Trois grands axes sont identifiés, ils seront les guides des projets à venir. Chaque projet fera l'objet d'études plus fines et concertées avant mise en œuvre.

Saint-Lys est identifié comme pôle d'attractivité et participe à l'équilibre des territoires de la région à l'échelle d'un bassin de vie. Son rôle : répondre aux attentes de la population dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la jeunesse, de la santé, des espaces publics, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, etc. Relayée par le Muretain Agglo et en cohérence avec de sa dénomination de « Pôle de Service » de la Grande Agglomération Toulousaine, la municipalité de Saint-Lys a décidé en 2019 de prendre une part active à cette politique régionale.

Ce contrat « Bourgs-Centres » est l'engagement pris pour orienter les priorités de la commune en matière d'aménagement du territoire pour les années à venir (2020-2032).

Ce contrat de politique régionale, trouve écho à Saint-Lys qui doit évoluer pour construire et aménager durablement, révéler et valoriser les paysages du quotidien, requalifier ses espaces publics, valoriser son riche patrimoine bâti.

La commune doit faire preuve d'audace et prendre des risques pour apporter des réponses adaptées aux enjeux identifiés dans le plan guide, et développer son attractivité.

15/03/2021

Envoyé en préfecture le 23/03/2021  
Reçu en préfecture le 23/03/2021  
Affiché le 23/03/2021  
ID : 031-213104995-20210322-21X14BIS-BF



Pour mener ce grand projet, il s'agira en premier lieu d'organiser les conditions d'une construction commune, pour et avec la population, au plus près des besoins et des aspirations de chacun, habitants, visiteurs, acteurs locaux.

Il s'agira de ramifier les groupes d'actions municipales pour écrire la ville qui demain, celle qui répondra aux grands enjeux de transition de nos modes de vie, de nos modes de consommation. La douloureuse expérience de la crise sanitaire de 2020 vient conforter les orientations définies en 2019.

Pour piloter ce large programme d'actions, au travers d'une gouvernance élargie la municipalité recherchera l'accompagnement de spécialistes dans la mise en place de démarche exemplaire et innovante, le budget de 2021 portera la prestation de service nécessaire à cette étape, l'engagement des premières études de diagnostic, la mise en place des groupes de travail.

Il s'agira de mettre en place une dynamique collective associant la commune comme maître d'ouvrage, les partenaires institutionnels (Région, Agglo, ABF), les prestataires privés (maîtrise d'oeuvre, experts, constructeurs), les habitants, acteurs locaux, associations comme maîtrise d'usage. Il s'agira de mobiliser ces acteurs dans une coopération favorable à l'émergence de projet.

L'équipe veillera à l'implication des différents acteurs pour assurer la transversalité entre les parties prenantes, entre les domaines.

Depuis 2016, l'équipe municipale met en place et propose ce fonctionnement autour de démarches participatives où l'usager est au cœur du projet : projet de construction et d'animation de L'Escalys, ateliers de participation à l'évolution des documents d'urbanisme, mise en place d'un nouveau marché circuit court.

Cette vision au long terme est essentielle pour maintenir et développer le cadre de vie qualitatif et dynamique de la commune, les grandes lignes du contrat « Bourgs-Centres » de la ville de Saint-Lys :

▪ **Axe 1 : Les mobilités douces en lien avec le vallon de l'Ayguebelle avec le paysage comme support**

Il s'agira de favoriser le déplacement des piétons et des cyclistes en améliorant le cadre de vie dans une démarche globale de développement durable, de profiter pleinement du patrimoine naturel de Saint-Lys, de recréer des continuités, d'accompagner les mutations de parcelles à enjeux pour ne pas obérer les projets de demain.

Le partenariat engagé avec l'EPFO se traduira en 2021 par des acquisitions foncières concertées pour accompagner au mieux les mutations foncières volontaires, des études de faisabilités et des amendements dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation des documents d'urbanisme de la ville.

2021 portera des opérations d'entretien ou d'aménagement qui permettront de se réappropriier des continuités piétonnes, ainsi qu'une veille foncière et un travail avec les communes du bassin de vie pour développer et mettre en cohérence les plans de mobilité communaux



- **Axe 2 : La revalorisation des espaces publics et du patrimoine bâti dans le cœur de Bastide**

A l'appui des études et phases de concertations dans un objectif d'intégration des mobilités douces, et de dynamisation du centre-ville. L'étirement du centre vers les quartiers et équipements publics plus au sud (écoles, équipements sportifs...), la création d'espaces apaisés avec les études de flux nécessaires (automobiles, cycles, piétons, transports) le soutien à une mixité sociale et in fine, au-delà du confort des Saint-Lysiens, c'est l'attractivité et le rayonnement de la ville qui seront améliorés.

Suite à l'ouverture à la circulation de la voie de contournement du centre-ville, le 5 mars dernier, les études de flux, préalables à toutes actions, pourront être lancées sur l'ensemble du territoire de la commune courant 1er semestre 2021.

Dans la stratégie d'aménagement globale définie par les axes du contrat « Bourgs Centres », l'un des enjeux consistera à requalifier, indiquer, compléter, déplacer... les parkings à proximité du centre-bourg qui doivent s'intégrer dans le maillage piéton-cycle de la commune, dans les schémas de mobilité supra-communaux du département, de l'agglomération, de Tisséo.

Le maintien des activités économiques et commerciales du centre implique également de considérer les besoins en logistique (livraison, expédition, gestion des déchets) en les intégrant dans un plan de circulation et en tenant compte des différentes temporalités.

Il s'agira d'adapter les plans de circulation et de stationnement, de faciliter l'occupation du domaine public pour les commerces, de favoriser la marche et le vélo.

Tous les types de déplacements doivent cohabiter au mieux pour favoriser une ambiance apaisée. Le stationnement, les pistes cyclables, les trottoirs, les espaces publics doivent être qualifiés dans ce sens. La déminéralisation des espaces publics est indispensable. Ces démarches visent à augmenter significativement la qualité de vie pour favoriser l'attractivité, la fréquentation commerciale, les déambulations quotidiennes ou touristiques et la convivialité du cœur de ville.

Porter une attention à l'accessibilité sera également un enjeu majeur, avec la prise en compte de l'ensemble des handicaps (moteur, visuel, auditif, mental, psychique, cognitif) pour permettre un accès à tous dans des conditions maximales d'autonomie.

Dans cette démarche de renouvellement, le nouveau plan de circulation se devra d'intégrer les objectifs stratégiques de la rénovation globale et les besoins identifiés par l'étude diagnostic préalable, sans oublier la nécessaire reconquête végétale des espaces publics.

Un inventaire du patrimoine naturel sera lancé. Les sujets ou zones identifiés seront repérés, préservés, et rendus accessibles.

- **Axe 3 : Des équipements et services publics adaptés à leur rayonnement intercommunal**

La qualification de Saint Lys en tant que Pôle de Service est un atout du territoire qu'il convient de conforter.

Il s'agira de continuer à renforcer les services offerts aux Saint-Lysiens, et, aux usagers du territoire. Sur la dynamique de rénovation/réhabilitation des équipements publics déjà lancée. Il est envisagé le renforcement des services publics par le biais d'un ou plusieurs équipements portés par des maîtres d'ouvrage publics et/ou privés.

Les premiers équipements structurants (stade communal et du Cosec) seront achevés en 2021, le partenariat avec l'association MSP St-Lys, le paysage de développement des services publics

de proximité et la candidature de Saint-Lys auprès du département pour l'accueil d'un nouveau collège viennent compléter cet axe du contrat.

Les études qui seront lancées en 2021, feront l'objet d'une dépense prévisionnelle à hauteur de 65 K€.

### 3.3.5) Des projets pour chaque secteur

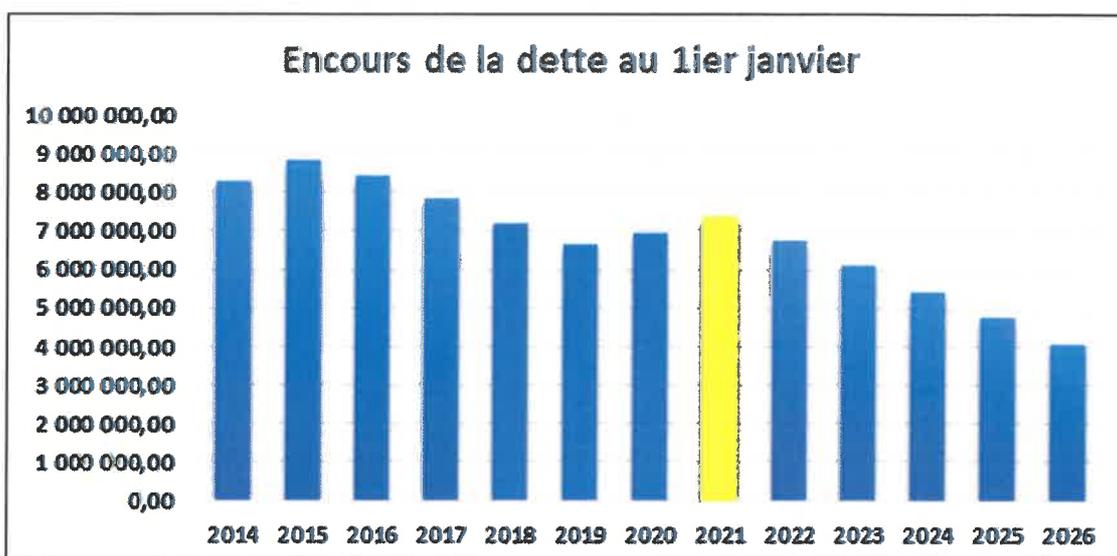
Les autres projets et investissements courants pour 2021 représentent un budget d'environ 1.9 M€ avec pour chaque secteur :

- **Enfance et jeunesse**
  - Travaux et Mise en sécurité des différents bâtiments ;
  - Poursuite du renouvellement du parc informatique des écoles ;
  - Poursuite de la numérisation des écoles ;
- **Rénovation des bâtiments**
  - Travaux de rénovation énergétique de la Gravette (196 K€) ;
  - Rénovation d'une partie des glycines pour accueillir le service ADS/Urbanisme ;
  - Prise en compte de l'accessibilité dans tous les travaux de rénovation.
- **Cadre de vie**
  - Révision du PLU (56 K€) :
    - Différentes études (environnementale ; espace vert remarquable) ;
    - Enquêtes publiques ;
    - Achèvement du PLU.
  - Déclaration du projet SDIS et viabilisation du terrain ;
  - Vitrites d'affichage des animations de la commune (5 K€) ;
  - Balisage des chemins de randonnée (5 K€) ;
  - Vidéo protection sur la commune (Phase 1 = 40K€) ;
  - Achat de la maison des assistantes maternelles (210K€) ;
  - Renouvellement du mobilier des salles associatives ;
  - Budget participatif (20 K€)
- **Equipements sportifs**
  - Création de terrains tous temps pour le tennis et remplacement de l'éclairage ;
  - Equipements et matériels sportifs pour le COSEC ;
  - Mobilier pour la salle mutualisée dans le cadre du projet de réhabilitation des tribunes ;
  - Etude pour l'extension de la maison du football et des vestiaires ;
- **Equipements des services**
  - Re conduite d'un budget annuel pour le renouvellement du parc informatique ;
  - Montée en version des logiciels Finances et RH ;
  - Equipements pour le soutien et la sécurisation des festivités ;
  - Outillage et équipement Services Techniques ;

- Equipements pour la restauration scolaire dans le cadre du transfert de compétence ;
- Mobilier pour la médiathèque ;
- Renouvellement des équipements de la police municipale ;
- Rénovation et Aménagement
  - Finalisation de l'aménagement et du mobilier pour L'Escalys.

### 3.4) Le financement de l'investissement

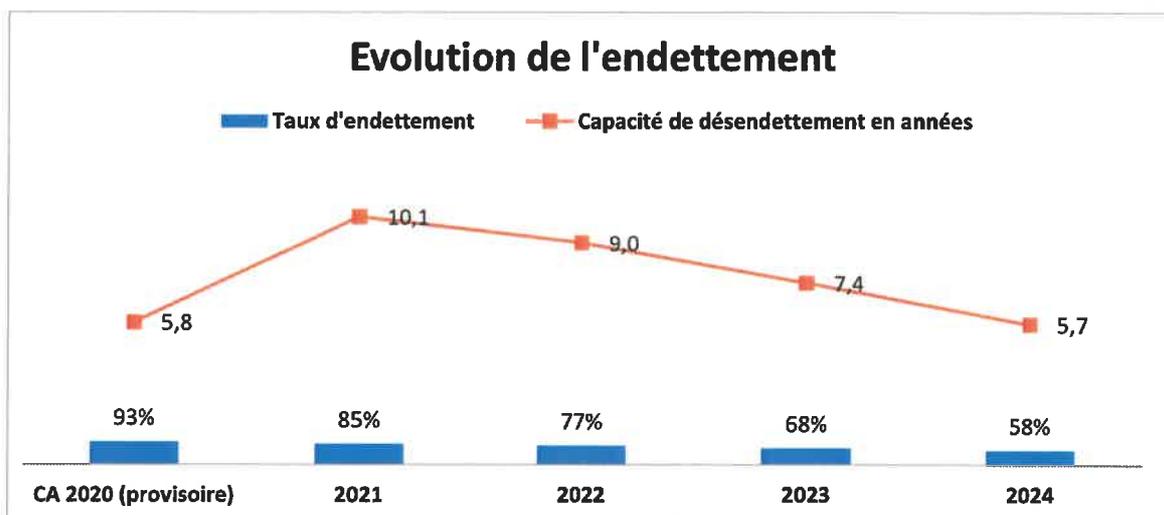
#### *Un désendettement progressif*



Le capital sera remboursé de moitié en 2027. Les derniers emprunts significatifs souscrits par la commune sont les suivants :

- 2019 pour 800 000 € pour la rénovation et l'extension des tribunes du stade,
- 2020 pour 1 000 000 € pour la rénovation et l'extension du COSEC et 30 000 € pour l'aménagement du centre social.

## Capacité de désendettement



La capacité de désendettement (Nombre d'année nécessaire pour rembourser la dette si toute l'épargne y était consacrée) fluctue d'une part en fonction de l'encours de dette (qui est en baisse) et d'autre part du montant de l'épargne brute (delta entre les recettes réelles de fonctionnement hors cessions et les dépenses réelles de fonctionnement).

La capacité de désendettement de la commune à fin 2020 était de 5,8 ans. En 2021, elle atteindra son plus haut niveau de 10,1 années en raison de la dégradation de l'épargne brute. Cette situation s'inverse grâce à la réduction du capital restant dû en 2022 et à la progression de l'épargne brute à partir de 2023. Fin 2024, la capacité de désendettement retrouvera un niveau de 5,7 ans au-dessous du seuil de vigilance de 10 ans avec un taux d'endettement en deçà des 60%.

## Synthèse

La majorité continue en 2021 à ancrer ses orientations budgétaires et financières dans une trajectoire qui tiendra à la fois compte d'une volonté affirmée et assumée de porter des actions et des projets nouveaux, mais qui aura également l'objectif de préserver et de stabiliser les équilibres fondamentaux.

Ces orientations financières peuvent se voir menacer par les incidences à court et moyen terme de la crise sanitaire que vit actuellement la France.

A ce jour, aucune hausse de fiscalité ou de tarification n'est programmée malgré les fortes incertitudes qui pèsent à la fois sur les revenus fiscaux et la faible augmentation des dotations. Les efforts resteront concentrés sur une optimisation des dépenses et une recherche active de financements (subventions, financeurs privés, partenariat).

L'enveloppe annuelle d'investissements a été définie en tenant compte des impératifs suivants :

- Le maintien d'une CAF nette positive ;
- Le maintien du ratio de désendettement inférieur ou égal à 10 ans.

Notre souhait reste celui de permettre un programme d'investissement ambitieux en corrélation avec les besoins d'une commune de bientôt 10 000 habitants avec :

- Une stratégie qui aura vocation à s'articuler autour, d'une part, la finalisation des projets déjà initiés, mais aussi, d'autre part, les nouveaux projets structurants en lien avec notre programme politique pour la ville qu'il faut amorcer dès 2021 ;
- L'ambition de poursuivre le développement de la ville-tout en préservant le cadre et la qualité de vie de ses habitants. C'est à l'appui du contrat « Bourgs-Centres » signé avec la région Occitanie et traduisant notre proposition d'un projet global de valorisation et de développement de la ville, que nous nous engageons à moyen et long terme :
  - À requalifier l'espace public et l'habitat ;
  - À valoriser et développer les spécificités locales (patrimoine, paysages, diversités, dynamisme économique, agricole et associatif) ;
  - À améliorer les services et les équipements publics ;
  - À développer et renforcer l'attractivité de notre ville, à permettre des mobilités apaisées.

La vigilance sur l'utilisation des deniers publics est plus que jamais renforcée en lien avec les incertitudes de reprise de l'économie et sur le maintien des dotations. La priorité reste le déploiement des services publics continus, modernisés et adaptés aux besoins des citoyens usagers.

La crise sanitaire a montré toute l'importance des collectivités qui restent le dernier maillon le plus proche de la population et garantissent une solidarité et l'écoute de ses citoyens.

Cette prise conscience se traduit par l'ouverture de la maison départementale de proximité, engagement fort du maintien des services publics tout en permettant de diminuer la fracture numérique.

Les élus ainsi que l'ensemble des services municipaux sont mobilisés dans cette démarche pour partager avec nos administrés, la fierté d'un service public de grande qualité.